

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 26 FÉVRIER 1924

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 87 DES STATUTS.

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1923

CENT UNIÈME EXERCICE SOCIAL.

BRUXELLES
GOEMAEIRE, IMPRIMEUR DU ROI
23, Rue de la Limite.

1924

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 1923

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE BELGIQUE

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822

— — — — —

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 26 FÉVRIER 1924

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 37 DES STATUTS.

— — — — —
RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

— — — — —
Année 1923

CENT UNIÈME EXERCICE SOCIAL.

— — — — —
BRUXELLES
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU Roi
21, Rue de la Limite.

— —
1924

DIRECTION.

Gouverneur :

M. J. JADOT.

Vice-Gouverneur :

M. E. FRANCQUI.

Directeurs :

MM. le Baron CARTON DE WIART.

AUG. CALLENS.

A. GALOPIN.

J. BAGAGE.

F. VAN BREE.

W. DE MUNCK.

G. BLAISE.

Directeurs honoraires : MM. A. SERRUYS.

G. COOREMAN.

ED. DE BRABANDER.

COMMISSAIRES

MM. le Baron ALF. D'HUART.

P. CAPOUILLET.

le Comte DE BAILLET-LATOUR.

L. HAMOIR.

le Baron C. GOFFINET.

le Comte T'KINT DE ROODENBEKE.

le Comte JEAN DE MERODE.

Ed. SOLVAY.

le Comte LOUIS DE MEEÙS.

Secrétaire : M. CAMILLE LEPÈCHE.

RAPPORT DE LA DIRECTION.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le compte rendu des opérations de la Société pendant son 401^{me} exercice social, clôturé le 31 décembre 1923.

L'année qui vient de finir n'a pas apporté la solution des problèmes posés par la guerre et plus particulièrement de la question des réparations qui reste la préoccupation dominante des créanciers de l'Allemagne.

Encouragée par les divergences de vues entre les Alliés, l'Allemagne a poursuivi une politique de résistance qui, au début de 1923, amena la Belgique et la France, dans les conditions que l'on connaît, à occuper la Ruhr.

Pour soutenir cette lutte perdue d'avance pour lui, le Reich a eu recours au moyen désespéré de l'inflation monétaire. Les conséquences de cette politique ne se sont pas fait attendre : la fortune mobilière allemande s'est dérobée devant la débâcle certaine, le mark a perdu tout pouvoir d'achat, la classe moyenne est ruinée, les masses laborieuses affamées s'agitent, enfin la banqueroute de l'Etat vient consacrer la

défaite militaire. Cette lutte a incontestablement aggravé la situation de notre débiteur, mais la ruine de l'État ne rend pas impossible pour l'Allemagne le paiement des justes réparations qu'elle doit à la Belgique et à ses Alliés. Il est bien évident que 62 millions d'Allemands, disposant de grandes richesses naturelles et de moyens de production puissants que la guerre a laissés intacts, sont capables d'assurer le paiement de larges prestations au titre des réparations. La résistance passive ayant pris fin, les créanciers devront laisser à leur débiteur le temps moral nécessaire pour sortir du chaos actuel et remettre ses finances en ordre. Il appartient aux personnalités éminentes qui examinent en ce moment la situation du Reich, de déterminer l'importance des prestations que l'on peut raisonnablement exiger de lui et de préconiser les mesures propres à assurer le paiement des réparations. L'avenir nous dira dans quelle mesure nos légitimes réclamations pourront obtenir satisfaction.

Le long retard qu'a subi le règlement de cette question a eu pour conséquence fâcheuse d'entretenir et de développer le malaise général et de créer, dans tous les pays, une atmosphère de méfiance. A l'optimisme aveugle qui régnait au lendemain de l'armistice succède aujourd'hui un pessimisme tout aussi irréfléchi. La banqueroute allemande a fait naître l'inquiétude dans beaucoup d'esprits, aussi bien à l'étranger qu'en Belgique. La crainte de la carence définitive de l'Allemagne et du non-remboursement des dommages de guerre a suscité des doutes au sujet de l'avenir de notre monnaie et explique la faveur dont jouissent actuellement les monnaies à valeur stable. La défaveur qui atteint momentanément le franc belge — comme le franc français d'ailleurs — provient, dans une large mesure, du manque de confiance que beaucoup d'entre nous manifestent à l'égard de notre monnaie. Cette méfiance se communiquant au dehors, incite les détenteurs étrangers à rapatrier les capitaux qu'ils avaient investis dans notre pays, confiant en son activité, et provoque en même temps les ventes à découvert, c'est-à-dire la spéculation.

Si nous examinons notre situation réelle à la lumière des faits, nous devons reconnaître qu'elle ne justifie pas des alarmes exagérées. En dehors des avances que la Banque Nationale a consenties à l'Etat pour le retrait des marks, aucun billet qui n'ait une contre-partie réelle n'est sorti des caisses de notre Institut d'émission. Il n'y a pas d'inflation par conséquent, au sens propre du mot, et nous soulignons avec satisfaction les paroles que l'honorable Gouverneur de la Banque Nationale adressait récemment au Roi :

« *Le développement de la vie économique a naturellement amené pour l'Institut d'émission un accroissement correspondant des opérations d'escompte et de prêts.*

« *Il en est résulté une augmentation de la circulation fiduciaire. Mais cette progression ne revêt aucun caractère d'inflation étatiste. Pas un seul billet n'a été émis au titre d'une avance quelconque au Gouvernement.*

« *Au contraire, fidèle à la politique entamée par lui dès 1919, celui-ci a remboursé cette année à la Banque Nationale de Belgique une nouvelle fraction de sa dette et la loi du 10 août 1923 est venue définitivement consacrer, pour l'avenir, le principe de remboursements réguliers.*

« *C'est dire que les efforts du Gouvernement et de la Banque pour défendre et améliorer la valeur du franc belge n'ont pas subi d'arrêt.*

« *Notre politique de déflation lente et méthodique se poursuit. Les progrès réalisés par le Gouvernement dans la voie de l'assainissement budgétaire tendent à la rendre plus efficace.*

« *Les mesures visant à la restauration de notre monnaie se seraient certainement affirmées avec plus d'ampleur sans la carence de l'Allemagne. »*

Quelle est à la fin de l'année 1923 la situation de notre industrie ? Le chômage a presque disparu. Partout règne une sérieuse activité qui n'a rien de factice. Dans certaines industries, la production a dépassé celle d'avant-guerre; les autres tendent énergiquement à recouvrer leur ancienne prospérité. Plusieurs de nos nouveaux charonnages campinois

sont entrés dans la période d'exploitation régulière et justifient déjà les plus belles espérances. Dans l'ensemble, le montant de nos exportations exprimé en or est encore inférieur à ce qu'il était en 1913, mais, si notre balance commerciale reste déficitaire, il ne faut pas perdre de vue que cette situation existait déjà avant les hostilités et l'on doit tenir compte, dans la comparaison des chiffres, du gros appoint des revenus, sans cesse croissants, de nos exploitations à l'étranger et au Congo.

L'essor de notre magnifique Colonie autorise également les plus grands espoirs. Grâce au développement des moyens de communications et à la construction de voies ferrées, notamment de celle destinée à relier le Bas-Congo au Katanga, dont les travaux sont poussés avec énergie, les plus riches régions du Congo seront bientôt en mesure d'exporter leurs produits dans des conditions de célérité exceptionnelles. Une heureuse émulation se manifeste partout ; les prospections minières sont menées activement ; des cultures nouvelles se développent et des sociétés industrielles ou commerciales se fondent. Les exploitations diamantifères sont en pleine activité et donnent de brillants résultats. Au Katanga, la production actuelle de l'Union Minière du Haut-Katanga nous classe parmi les plus forts producteurs de cuivre du monde. Nul doute que l'exploitation des richesses incalculables du sol et du sous-sol congolais sera de plus en plus pour la Belgique une source de revenus considérables.

L'année 1924 s'annonce favorable et il est permis d'espérer qu'elle apportera une amélioration sensible si le Pays a la sagesse de comprendre que, seule une augmentation importante de notre production peut nous mettre à même de compenser le surcroît de nos importations, et aider à suppléer au déchet à prévoir dans le recouvrement des dommages de guerre.

Quant à nos finances publiques, dont la restauration demeure la préoccupation dominante de notre Gouvernement, un progrès sensible

a été réalisé : pour la première fois depuis l'armistice, le budget ordinaire est en équilibre, grâce au bon rendement des nouveaux impôts et bien que la mise en application de ceux-ci n'ait pas encore produit ses pleins effets, à raison de la diversité des impositions et du trouble que la perception des taxes nouvelles apporte dans les habitudes des contribuables. Des dépenses importantes restent à faire pourachever le relèvement de nos ruines. Nous avons la confiance que le Gouvernement aura l'énergie de n'engager ces dépenses que dans la limite des capacités financières du Pays. La suppression des dépenses non couvertes par des recettes correspondantes fera renaître la confiance du public, alarmé par l'augmentation incessante de notre dette.

Les formules empiriques dont certains pays ont fait l'essai pour restaurer leurs finances et s'assurer des ressources, n'ont réussi qu'à jeter plus de désordre dans l'économie générale de ces États. L'exemple de ce qui vient de se produire en Allemagne est probant et se passe de commentaires. Partout s'affirme aujourd'hui l'urgente nécessité de revenir au prudent principe de subordonner les dépenses aux recettes. Partout également on se rend enfin compte que les immenses richesses englouties ou détruites par la guerre ne se remplaceront que par le travail et par une stricte économie.

La première condition du relèvement de la Belgique — nous l'avons signalé avec insistance dans nos précédents rapports — réside dans l'intensification de la production, pour permettre d'augmenter nos exportations de manière à compenser nos importations. Celles-ci, en effet, ne peuvent guère subir de réduction par suite de la densité de notre population et de l'insuffisance de nos ressources agricoles. Le fait que notre main-d'œuvre est entièrement occupée en ce moment et que la quantité de produits exportables reste inférieure à ce qu'elle était en 1913, prouve que nous ne travaillons pas assez sous le régime actuel de la loi des huit heures. Cette situation est pleine de menaces et met en péril l'avenir du Pays. La Belgique, ne pouvant se suffire à elle-même, doit nécessairement travailler en proportion de ses besoins. Il

serait téméraire pour elle, dans la période actuelle de reconstruction, de prétendre s'attacher rigoureusement, seule au milieu de ses principaux concurrents, à l'observation du principe absolu de la journée de huit heures.

Sous la pression des nécessités du moment, nos voisins et concurrents n'observent plus la loi, ou même déclarent ouvertement, comme en Allemagne, que la journée de travail sera de dix heures. N'est-ce pas d'ailleurs l'application rigide de cette loi qui est cause en grande partie du désarroi qui règne actuellement sur le railway belge et fait subir de lourdes pertes au commerce et à l'industrie? Des tempéraments s'imposent dans l'application de cette loi pendant la période difficile que nous traversons. Il est urgent que des mesures soient prises immédiatement, si l'on veut éviter de graves conséquences dont notre population ouvrière sera la première à souffrir.

Nous avons le devoir de faire preuve de patriotique solidarité. L'ère des difficultés n'est pas close et le chemin à parcourir pour revenir à la vie normale, à la vie moins chère, sera long et pénible.

La Belgique active et laborieuse a prouvé dans le passé ce dont elle est capable; nous avons la conviction qu'elle montrera au monde ce que peut réaliser un pays qui a la volonté de vivre et de prospérer. Notre programme doit être plus que jamais : Travail, Économie et Confiance.

Nous passons à l'examen du Bilan.

PASSIF

A. de la Société envers elle-même.

Fonds social	{	100,000 Titres de Capital fr.	100,000,000 »
		100,000 Parts de Réserve »	241,082,826 95
		Total. . . fr.	341,082,826 95

B. de la Société envers les tiers.

Obligations de la Société Générale	fr.	96,697,000	»
Obligations 3 p. c. Manufactures de Glaces	»	743,000	»
Obligations 3 p. c. Nord de la Belgique	»	15,081,500	»
			142,491,500
Comptes courants.	fr.	4,327,656,898	99
Comptes d'ordre :			
Divers	fr.	1,637,020,044	05
Déposants (titres)	»	3,725,645,959	»
			5,362,666,003
Cautionnements statutaires (déposants)	»		Pour mémoire
Solde en bénéfice à répartir (1)	fr.	30,224,736	04
Total. . . fr.			<u>7,174,421,965</u> 03

ACTIF

Caisse et Compte Courant à la Banque Nationale	fr.	123,245,623	50
Portefeuille Effets	»	273,609,849	62
Fonds publics	»	427,147,015	»
Actions de diverses sociétés	»	357,314,075	»
Participations financières	»	23,465,999	15
Comptes courants	»	576,530,399	71
Dépôt à la Société Coopérative d'Avances aux Combattants.	»	10,443,000	»
			1,791,455,961
Immeubles et mobilier			20,000,000
Comptes d'ordre :			
Divers	fr.	1,637,020,044	05
Dépôts de titres	»	3,725,645,959	»
			5,362,666,003
Cautionnements statutaires			Pour mémoire
Total. . . fr.			<u>7,174,421,965</u> 03

(1) Après paiement de fr. 5,000,000 pour intérêts à 5 p. c. sur les titres de capital.

PASSIF

En prenant ce chiffre pour base, la valeur de la Part de réserve ressort à fr. 2,456 16

Profits et Pertes.

Le bénéfice s'élève à la somme de fr.	35,224,736 04
Il y a lieu d'en déduire :	
1 ^o L'intérêt de 5 p. c. sur les titres	
de Capital fr.	5,000,000 »
2 ^o L'attribution de 15 p. c. au Fonds	
de réserve fr.	4,533,710 40
Ensemble fr.	9,533,710 40

Il reste un bénéfice net de fr. 25,691,025 64 que nous vous proposons de répartir comme suit :

Obligations

Obligations	3 p. c. fr.	500	"
—	3 1/2 p. c. . . . »	22,000	"
—	4 p. c. »	48,000,000	"
—	4 1/2 p. c. . . . »	9,278,000	"
—	5 p. c. »	39,396,500	"

(4) L'impôt cédulaire de 15 p. c. étant à la charge du porteur, ce dividende sera payable par fr. 212,50 net.

Les soldes comparés des comptes courants pour 1922 et 1923 font **comptes courants** ressortir les différences suivantes :

Soldes créditeurs en 1922	fr.	1,173,901,956	58
— en 1923	»	1,327,656,898	99
<hr/>			
Soit une différence en plus de . . . fr.		153,754,942	41
Soldes débiteurs en 1922	fr.	356,661,287	94
— en 1923	»	576,530,399	74
<hr/>			
Soit une différence en plus de . . . fr.		219,869,111	80

Cette augmentation s'explique par les avances importantes que nous avons consenties notamment à certaines Sociétés industrielles patronnées et par l'extension toujours croissante de notre clientèle.

L'encaisse comprenant notre avoir à la Banque Nationale était au 31 décembre 1923 de fr. 123,245,623 50

Cet article de notre actif figure dans notre Bilan pour fr. 20,000,000 » montant égal à celui repris à notre actif au 31 décembre 1922.

Les travaux d'extension de notre immeuble principal ont été complètement terminés. Les facilités nouvelles que nous avons mises à la disposition du public ont été très favorablement appréciées si nous en jugeons par le développement considérable de toutes nos opérations de banque.

Nous continuons l'aménagement de l'immeuble de la rue Royale que nous avons acquis en 1922; nous pourrons, dans quelques mois, y transférer certaines sociétés filiales tout en nous réservant un bâtiment très spacieux pour nos services de dépôts de titres dont les installations deviennent trop exiguës.

Nos agences d'Anderlecht et de Forest ont commencé leurs opérations.

ACTIF
Encaisse.

Immeubles
et mobilier.

Nous avons repris le 1^{er} janvier de cette année à la Banque Belgo-Luxembourgeoise le bail de l'immeuble qu'elle occupait, 3, Boulevard Anspach, et nous y avons transféré les services trop à l'étroit de notre Agence du Marais qui a été dénommée « Agence du Centre ». Cette installation tout à fait moderne, qui comprend une importante galerie de coffres-forts, répond beaucoup mieux aux nécessités actuelles et sera de nature, de par sa situation aussi, à accentuer le mouvement d'affaires de cette Agence.

Les dépenses que nous avons effectuées en cours d'exercice pour l'aménagement et la transformation de nos immeubles ont été complètement amorties avant bilan.

Portefeuille d'Effets.	Le montant des effets en portefeuille au 31 décembre		
1923 est de fr.	273,609,849.62
Il y avait au 31 dé-			
cembre 1922 . . .	6,203 effets pour . .	. fr.	350,393,379.61
Il est entré en 1923 : 1,407,163	» » .	»	7,004,951,298.57
	1,413,366	» » .	7,355,344,678.18
Il est sorti en 1923 : 1,400,466	» » .	»	7,081,734,828.56

Il reste au 31 dé-

cembre 1923 . . . 12,900 » » . fr. 273,609,849.62

En 1922, il était entré 943,842 effets pour . . fr. 4,580,862,724.97

L'année 1923 accuse donc une augmentation en nombre d'effets et en capitaux de 50 p. c. environ sur les chiffres de l'exercice précédent.

Fonds publics. Le portefeuille des Fonds Publics comprend : des obligations 3 p. c. Dette Belge 1^{re} et 2^{me} séries, des obligations de l'Emprunt Belge 6 p. c. de Consolidation, des obligations de l'Emprunt Intérieur 5 p. c. à prime, des Bons du Trésor Belge à 6 mois, à 5 ans et à 10 ans, des Bons du Trésor Chinois 8 p. c. (Chemin de fer Lung-Tsing-U-Haï), des Bons du Trésor Luxembourgeois 5 p. c., des obligations 6 p. c. de l'Emprunt Autrichien garanti 1923.

Le Portefeuille Actions qui était porté au Bilan de							
1922 pour un montant de	fr.	323,421,055	"				
figure, au 31 décembre 1923, pour	"	357,314,075	"				
Soit donc une augmentation de fr.		33,893,020	"				

Actions de diverses sociétés.

En prenant pour base les derniers cours de décembre pour les valeurs cotées, les titres non cotés étant évalués au pair ou à leur prix d'achat, l'estimation de notre Portefeuille Actions dépasserait de plus de 500 millions de francs le prix pour lequel les titres sont portés au Bilan. Il est à peine besoin de souligner que les cours actuels ne peuvent pas constituer une base d'appréciation certaine.

La Société Générale a pris part à la constitution des Sociétés suivantes :

Société des Charbonnages d'Houthalen ;

Société Auxiliaire Industrielle et Financière de la Compagnie des
Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains;

Compagnie Minière des Grands Lacs Africains ;

Société d'Entreprises Électriques en Pologne;

Société Africaine de Construction.

Elle a participé à l'augmentation de capital des Sociétés ci-dessous :

Société des Charbonnages André Dumont:

Société des Charbonnages de Beiringen;

Société des Aciéries d'Angleur et des Charbonnages Belges;

Lloyd Royal Belge;

Wiener Bank-Verein;

Société Intertropical-Comfina ;

Société Auxiliaire Industrielle et Financière de la Compagnie des
Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains ;

Société d'Électricité et de Traction.

**Participations
financières.**

En dehors de son intervention dans les Syndicats formés à l'occasion des augmentations de capital de Sociétés dont elle est actionnaire, la Société Générale a fait partie de différents Syndicats de garantie et a coopéré à l'émission des actions et obligations énumérées ci-après, dont elle a assuré le placement, concurremment avec d'autres établissements financiers :

Compagnie Royale Asturienne des Mines ;
Compagnie du Chemin de fer du Katanga ;
Société des Charbonnages des Liégeois en Campine ;
Société Intercommunale Belge d'Électricité ;
Société d'Électricité de l'Ouest de la Belgique ;
Société d'Électricité du Nord de la Belgique ;
Société d'Électricité du Borinage ;
Société : Centrales Électriques des Flandres ;
Compagnies Réunies des Glaces et Verres spéciaux du Nord de la France ;
Société Anonyme des Tôleries de Louvroil ;
Société des Ciments de l'Europe Orientale ;
Société la Louisiane ;
Société des Aciéries et Tôleries de Marchiennes ;
Société Roumaine Concordia ;
Société des Anciens Établissements Louis De Naeyer ;
Société des Laminoirs et Boulonneries du Ruau ;
Compagnie du Congo Belge ;
Comptoir Colonial Belgika ;
Société Tuyautes, Trèfilières et Construction.
Bons du Trésor Chinois 8 p. c. de 500 francs du Gouvernement Chinois (Chemin de fer Lung-Tsing-U-Haï) ;
Bons du Trésor Autrichien 7 p. c. à 12 mois ;
Obligations de l'Emprunt Autrichien 6 p. c. garanti 1923-1943.

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur les principales affaires dans lesquelles la Société Générale est intéressée.

I. — CHEMINS DE FER. — TRAMWAYS.

Compagnie Belge de Chemins de Fer et d'Entreprises. —

La situation des entreprises dans lesquelles cette Société est intéressée continue, en général, à être prospère.

Le dividende du dernier exercice a été supérieur au précédent.

La plupart des entreprises de transports situées dans les pays alliés ou neutres sont sorties des difficultés dans lesquelles la guerre les avait placées. Certaines questions restent encore à résoudre à raison de la résistance des autorités publiques à reconnaître les nécessités nouvelles, mais il n'est guère douteux qu'on ne finisse par aboutir à des arrangements équitables.

La Compagnie continue à apporter tous ses soins à ses affaires de construction. Elle est satisfaite des résultats obtenus et elle n'attend que l'amélioration de la situation politique internationale pour réaliser les nouveaux projets de construction qu'elle a en vue à l'étranger.

Elle a constitué récemment avec des groupes amis la *Société Africaine de Construction*, dont l'objet est l'exécution de tous travaux publics en Afrique et, plus spécialement, au Congo.

Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de Fer. —

Quoique l'exercice 1923 n'ait pas été aussi favorable que les précédents, le résultat final est cependant bon.

Tous les wagons dont la location au Danemark avait pris fin, ont été loués pour deux ans en Pologne.

La Compagnie a récupéré pendant l'année écoulée une notable partie de son matériel roulant égaré et espère retrouver les wagons encore manquants.

Société Belge de Chemins de Fer en Chine. — Les travaux du chemin de fer Lung-Tsing-U-Ilai, dans lequel la Société est intéressée, se poursuivent activement et dans de bonnes conditions.

La situation intérieure de la Chine n'a pas encore permis de mettre en valeur les autres contrats conclus par la Société.

Les résultats de l'exercice 1923 sont très satisfaisants.

Compania del Ferrocarril Central de Aragon. — Les résultats définitifs de l'exercice 1923 ne sont encore établis que pour les dix premiers mois. Il est possible qu'ils soient légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du prix des combustibles et des entraves administratives apportées à la libre circulation des blés, des farines et des sucre. Néanmoins ils permettront de répartir aux deux catégories d'actions un dividende de 6 p. c., égal au précédent.

Compagnie du Chemin de fer de Madrid à Aragon. — Les résultats d'exploitation sont satisfaisants, la Société ayant réussi, grâce à des modifications de tarifs des marchandises, à intensifier certains transports et à compenser ainsi la diminution des recettes causée par la concurrence des services automobiles pour voyageurs.

Les obligations avec garantie d'intérêt de l'État espagnol ont été placées en Espagne à des conditions satisfaisantes.

La révision de la loi sur les chemins de fer à garantie d'intérêt, indispensable pour permettre l'achèvement du réseau de cette Société, n'a pas encore eu lieu. On a cependant l'espérance que les difficultés qui retardent cette mesure législative ne tarderont plus à être résolues.

Compagnie Générale de Chemins de Fer dans la Province de Buenos-Ayres. — Les prévisions que nous avons émises l'an dernier se sont réalisées. En effet, bien que le dernier exercice ne puisse être

Le **Bassin de la Campine** a pris dans le domaine des réalisations industrielles une place dont l'importance croît de jour en jour.

La richesse du bassin, la qualité des combustibles, le rendement de l'exploitation se précisent. Il est réconfortant de confronter les premiers résultats obtenus avec les difficultés rencontrées, l'importance des capitaux immobilisés, la longue période de préparation improductive, bref, la somme considérable d'efforts dépensés pendant les dix-sept ans qui se sont écoulés depuis l'octroi des premières concessions.

Tout fait présager que le Bassin du Nord constituera un jour un des plus beaux fleurons de notre richesse nationale ; dès à présent l'extraction dans les charbonnages de Campine fournit à la consommation de notre pays un appoint mensuel de 80,000 tonnes de charbons riches en matières volatiles et la progression de l'année en cours s'annonce comme très satisfaisante.

Les **Charbonnages de Beiringen** interviennent dans la production du bassin pour un chiffre voisin de 45,000 tonnes par mois, tonnage qui est appelé à progresser rapidement. La Société complète actuellement l'équipement de son siège pour être à même de tirer le meilleur rendement d'un gisement qui se présente dans des conditions exceptionnelles. Le capital social vient d'être porté à 75,000,000 de francs, indépendamment d'un capital-obligations de 20,000,000 de francs.

Les **Charbonnages André Dumont**, qui exécutent leurs galeries d'exploitation, réaliseront, au cours du présent exercice, une extraction de début. Leurs installations ont été conçues en vue d'une production intensive et forment déjà un ensemble imposant. Au commencement de l'année, cette Société a procédé à une augmentation de son capital, portant l'import de ce dernier à 75,000,000 de francs.

Au mois de juillet dernier, a été constituée, à l'intervention de la Société Générale et de diverses sociétés industrielles, la Société des

Charbonnages d'Houthaelen au capital de 35 millions de francs. Cette Société continue les travaux entamés antérieurement dans la concession d'Houthaelen.

III. — MÉTALLURGIE. — ATELIERS DE CONSTRUCTION.

Société Anonyme des Aciéries d'Angleur. — La restauration des usines de la Société s'est poursuivie activement ; elle serait actuellement achevée, sans la résistance de l'Allemagne à la fourniture à titre de réparation par équivalence, d'une partie importante du matériel nécessaire à l'installation des lamoins à aciers marchands et aux nouveaux fours Martin. Toutefois, le premier petit train a été mis récemment en marche et le second avec son blooming sera achevé incessamment. D'autre part, sauf imprévus nouveaux, le quatrième fourneau, ainsi que les deux fours Martin pour aciers spéciaux seront allumés à très bref délai.

Un fait important pour la Société est sa fusion avec la Compagnie de Charbonnages Belges, fusion confirmée officiellement par l'Arrêté Royal du 10 octobre dernier. Cette combinaison, très avantageuse pour les deux organismes, rendra désormais la Société des Aciéries d'Angleur indépendante pour ses approvisionnements en coke et la plus grande partie des charbons qui lui sont nécessaires.

Ateliers Métallurgiques. — Malgré la persistance de la crise qui atteint depuis plusieurs années l'industrie de la construction de wagons, la Société a pu continuer à alimenter ses ateliers de Nivelles, Tubize et La Sambre, grâce à des ordres importants pour l'exportation.

Le résultat bénéficiaire du dernier exercice lui a permis de distribuer un dividende de 10 p. c.

La Société a pris, en Pologne, dans la Société Cegielski à Poznam, une participation liée à l'obtention d'une commande importante de locomo-

tives pour le Gouvernement Polonais; ces locomotives sont en cours de livraison.

L'exercice actuel a débuté avec un carnet de commandes couvrant la production de plusieurs mois de chacune des différentes divisions.

Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi. —

Malgré la crise intense qui s'est prolongée en 1922 dans l'industrie de la construction, les résultats obtenus ont permis la distribution d'un dividende de 15 francs aux 320.000 actions de 250 francs constituant le capital social et l'affectation d'une somme de frs. 1.000.000 au fonds d'amortissement.

Au cours de l'exercice 1923, un certain mouvement de reprise s'est manifesté et il est permis dès maintenant d'escrimer pour l'exercice qui vient de se clôturer, des résultats au moins égaux à ceux de l'année précédente. Si le volume des commandes ouvre des perspectives encourageantes, il ne faut pas perdre de vue, cependant, que les brusques fluctuations des changes, jointes à la hausse persistante des salaires et des matières premières, ne cessent d'exercer leur influence sur les conditions de la production.

Société anonyme « La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve ». —

Le dernier exercice n'a pas permis à cette Société de rémunérer son capital par suite des conditions peu favorables dans lesquelles il avait débuté. Une amélioration s'est produite les derniers mois malgré l'absence de commande de matériel neuf pour l'Etat Belge, les difficultés résultant de la politique protectionniste établie par certains pays en faveur de leurs industries nationales et des conditions de paiement à long terme exigées par certains États de l'Amérique du Sud.

Société des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange-Saint-Ingbert-Rumelange « Hadir ». — L'activité de cette Société, qui est intimement liée à l'approvisionnement régulier en coke, a souffert

durant une grande partie de l'année 1923 de l'arrêt presque complet des livraisons allemandes. L'usine de Differdange n'a utilisé qu'une partie de sa capacité de production, malgré la présence d'ordres nombreux.

L'amélioration survenue durant le second semestre, grâce à la fourniture en coke belge et étranger, lui a permis de marcher à huit fourneaux.

A l'Usine de Differdange, les petits trains, dont la modification a été terminée durant le second semestre 1922, ont augmenté, dans de notables proportions, sa capacité en produits finis.

L'Usine de Saint-Ingbert a développé sa production spécialisée et a travaillé dans des conditions favorables.

Société Générale Métallurgique de Hoboken. — Les productions des usines de Hoboken, Oolen et Reppel sont en sérieux progrès. Les divisions plomb, cuivre, bichromate et radium ont marché à plein rendement; celles de la désargentation et de l'arsenic ont fonctionné à allure réduite par suite de la difficulté de ravitaillement en matières premières.

En juillet, une fonderie d'étain a été mise en marche, en vue de traiter la cassitérite du Congo. La première campagne a donné plus de 200 tonnes d'étain, dont la qualité excellente a permis l'enregistrement de la marque sur le marché de Londres.

Des études sont en cours pour établir à Oolen, en collaboration avec l'Union Minière du Haut-Katanga, une usine à cobalt et de puissantes installations pour l'électrolyse du cuivre brut.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a porté son capital de 25 à 28 millions de francs, augmentation qui a été intégralement souscrite par l'Union Minière du Haut-Katanga.

Un dividende de 5 p. c. afférent à l'exercice 1922 a été distribué; les prévisions pour l'exercice actuel, dont la clôture a été reportée au 30 juin 1924, sont favorables.

La Société Générale Métallurgique de Hoboken détient un intérêt

important dans la *Compagnie des Métaux Overpelt-Lommel* qui a distribué en 1923 un intérêt de 5 p. c. brut à ses actions privilégiées et un dividende net de 85 francs par action de capital et de fr. 74,88 par action de jouissance.

Les opérations de la **Société Générale des Minerais** ont été très actives. Son chiffre d'affaires a atteint, en 1923, près de 2 milliards de francs doublant ainsi les résultats de l'année précédente.

L'amélioration générale des marchés des métaux non ferreux, signalée déjà l'année dernière, s'est maintenue et la production des usines a été en progression sérieuse atteignant environ 75 p. c. de la production d'avant-guerre.

La Société Générale des Minerais a continué à jouer un rôle des plus importants, tant en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières des industries métallurgiques spéciales et chimiques que pour la vente de leurs produits et son influence est devenue de plus en plus grande sur les marchés extérieurs.

Cette Société a distribué un premier dividende de 7 p. c. se rapportant à l'exercice 1922 et les perspectives pour l'année 1923 sont excellentes.

Société anonyme d'Ougrée-Marihaye. — Le Bilan au 30 avril 1923 accuse un bénéfice de fr. 18,883,433.87, qui a permis de distribuer 50 francs par titre après de larges amortissements.

La marche des usines est très satisfaisante.

La reconstruction des fourneaux 5 et 6 est terminée. :)

Société Métallurgique Russo - Belge. — Les circonstances économiques et politiques de la Russie ne se sont guère modifiées et il est encore impossible de prévoir quand le régime actuel prendra fin.

Les résultats de l'exploitation des usines nationalisées sont aussi défavorables que les années précédentes.

D'après les renseignements publiés dans la presse soviétique, un des

hauts-fourneaux de la Société Métallurgique Russo-Belge qui, pendant plusieurs mois de 1922, fut le seul en marche dans toute la Russie Méridionale, a été arrêté en mai dernier. Le travail a été également suspendu à l'aciérie Martin et aux lamoins de la Société. Les ateliers de construction fonctionnent toujours et un personnel nombreux est utilisé pour la réparation et l'entretien des usines. Quant aux charbonnages, ils pourvoient aux besoins d'une partie importante du pays, bien que produisant 20 p. c. seulement de leur extraction d'avant-guerre.

Nous voulons espérer que les dirigeants actuels des destinées de la Russie sauront comprendre enfin que les méthodes suivies jusqu'à présent pour relever ce grand pays, ne peuvent aboutir à aucun résultat pratique et qu'à la faveur du revirement, qui doit nécessairement se produire à cet égard dans leur esprit, il sera possible d'envisager bientôt la conclusion d'arrangements satisfaisants pour les différents intérêts en cause.

La marche des **Usines de Nickel de la Nèthe** a été normale : les cours du métal, faibles au début de l'exercice, se sont peu à peu raffermis et en fin d'année la demande était très active. Cette Société et sa filiale, les **Hauts-Fourneaux de Nouméa**, ont distribué en 1923 respectivement un dividende de 6 et de 5 p. c.

La **Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne** ne publie le bilan et le compte Profits et Pertes qu'au mois d'avril, la multiplicité des affaires qu'elle contrôle à l'étranger ne permettant pas de réunir, avant cette époque, les documents comptables nécessaires à leur établissement.

Il paraît certain que, grâce à une organisation industrielle et commerciale aussi complète que la sienne, la Vieille-Montagne aura tiré de sérieux avantages des cours élevés du zinc, du plomb et de l'argent, pendant l'exercice 1923.

Nous avons lieu de croire que l'Administration ne se départira pas

de la prudence dont elle a donné des preuves constantes, en procédant, avant d'accuser le bénéfice distribuable, à des amortissements justifiés par les circonstances actuelles et par les incertitudes de l'avenir.

IV. — ÉLECTRICITÉ.

Compagnie Electrique Anversoise. — L'année 1923 a marqué une nouvelle période de progrès dans l'utilisation du courant électrique.

La clientèle aisée, ainsi que les grands magasins, renforcent leurs installations. D'autre part, les classes moyennes et modestes remplacent également et de plus en plus, par l'emploi de l'électricité, les autres modes d'éclairage.

Il est à signaler aussi que l'Administration communale d'Anvers intensifie de plus en plus l'éclairage public existant, par l'adjonction de l'éclairage électrique.

L'utilisation croissante du courant électrique a amené une extension concordante des installations de distribution.

La Compagnie sera amenée prochainement à procéder à une augmentation de capital pour lui permettre d'exercer son droit de souscription dans l'augmentation du capital de la Société d'Électricité de l'Escaut, dont elle est actionnaire.

Société d'Électricité de l'Escaut. — Durant l'exercice 1922-1923, la Société a conclu un accord avec la province de la Flandre Orientale pour l'électrification de treize communes de la rive gauche de l'Escaut.

Cet accord est la consécration de négociations, engagées antérieurement avec ces communes, qui avaient déjà donné lieu à l'octroi de concessions particulières par certaines d'entre elles.

Dans la province d'Anvers, des concessions ont été obtenues dans les communes de Beersse, Oostmalle, Ryckevorsel. De plus, un accord est

intervenu avec la Province pour la fourniture de courant à un poste central à établir à Beersse, en vue de l'électrification des communes de l'Est de la Province et notamment de la ville de Turnhout et des communes de Gheel, Moll, Hérentals, etc.

De plus en plus, la grande industrie penche vers l'utilisation du courant électrique. La plupart des cités-jardins érigées aux environs d'Anvers, sont pourvues d'installations alimentées par le réseau de la Société.

Le développement de l'utilisation du courant électrique est donc constant. Il rend nécessaire une extension importante des installations de production et de distribution. Pour la réaliser, la Société a dû envisager une augmentation de capital en vue de répondre à tous ces nouveaux besoins : il sera prochainement proposé à l'Assemblée générale de porter le capital social de fr. 12,500,000 à fr. 30,000,000.

Société Générale Belge d'Entreprises Électriques. —

L'année 1923 a marqué pour les filiales de production et de distribution d'énergie électrique de cette Société, une nouvelle et importante étape de développement.

Pour les affaires qu'elle gère en Belgique, la clientèle, au cours de cette année présente une progression de près de 25 p. c., alors qu'en 1922 l'augmentation n'avait été que de 15 p. c. La demande d'énergie de la clientèle déjà raccordée aux réseaux a subi une progression de même ordre.

La Société Générale Belge d'Entreprises Électriques a pris, au cours de l'année 1923, des participations nouvelles dans des affaires d'électricité en France et elle a procédé à la constitution de la *Société d'Entreprises Électriques en Pologne*, à laquelle nous nous sommes intéressés.

Cette nouvelle affaire groupe les Sociétés d'Électricité de Bialystok, Radom et Czenstochowa, en pleine exploitation avec une clientèle de plus de 14,000 abonnés pour 9,000 kws. raccordés.

Les affaires de tramways à l'étranger auxquelles la Société Générale

Belge d'Entreprises Électriques est intéressée, continuent à donner des résultats satisfaisants dont il faut tirer hors pair, notamment ceux des réseaux de Bilbao et Bangkok pour lesquels le change élevé est une source de revenus importants.

En raison de la marche satisfaisante et continue des filiales de ce trust, une majoration du dividende sera proposée à la prochaine assemblée générale.

Société d'Electricité et de Traction. — Les résultats obtenus par ses filiales et les Sociétés dans lesquelles elle possède une participation importante, notamment par les exploitations de la Société « *Tramways et Eclairage de Bangkok* » et par les affaires de « *Tramways et Eclairage de Nantes* », sont très satisfaisants.

Le Tribunal arbitral, auquel a été déféré le litige survenu entre la Municipalité de Belgrade et la Société « *Tramways et Eclairage de Belgrade* », a rendu sa sentence; une indemnité équitable est allouée à la Société.

La réalisation des affaires que la Société d'Electricité et de Traction poursuit depuis longtemps dans le Proche-Orient paraît prochaine; en prévision de cette éventualité, son capital a été porté de quinze à vingt millions de francs par la création de dix mille actions privilégiées de 500 francs chacune et de trois mille actions ordinaires sans désignation de valeur, que nous avons prises ferme à 700 francs et à 325 francs respectivement, sous réserve d'un droit de souscription réservé aux actionnaires anciens.

La Société d'Electricité et de Traction a rouvert l'ère des dividendes en répartissant à ses actions privilégiées, pour l'exercice 1922, un dividende de 25 francs; le dividende de l'exercice 1923 sera vraisemblablement plus élevé.

La **Société Belge Radio-Électrique**, poursuivant son but de vulgariser en Belgique les applications de la téléphonie sans fil, a été créée, au

capital de 1,250,000 francs, une filiale, la *Radio-Belgique*, qui exploite un poste d'émissions radiophoniques à Bruxelles.

V. — VERRERIES.

Verreries de Mariemont. — Les difficultés de recrutement du personnel, notamment de la main-d'œuvre d'apprentissage, aggravées encore par les mesures législatives décrétées relativement au travail de nuit des adolescents, n'ont pas permis la remise à feu du second four.

Le marché des verres à vitres, déprimé au début de l'exercice, s'est montré plus actif pendant les six derniers mois de 1923. Le Japon notamment a passé d'importantes commandes à la suite du terrible cataclysme qui s'est abattu sur ce pays.

Aussi la fermeté des prix de vente a-t-elle permis à la Société des Verreries de Mariemont de terminer son exercice avec un résultat favorable.

Cristalleries du Val Saint-Lambert. — L'activité de cet établissement a continué à se développer.

Le bilan de la Société, arrêté le 30 avril 1923, faisait ressortir un bénéfice de fr. 2,735,699.30, déduction faite des charges financières et des frais généraux.

Après l'affectation d'une somme de fr. 1,239,894.89 à des amortissements et d'une somme de fr. 350,000 à la réserve légale, l'excédent disponible a permis de répartir un dividende de 50 francs aux 20,000 actions, constituant le capital social.

Malgré la fermeture complète de certains marchés, les entraves douanières opposées par d'autres nations et la concurrence très redoutable des pays à change fortement déprécié, plusieurs fours ont encore été rallumés au cours de l'année 1923.

Conformément au programme arrêté, la Direction a, le 24 décembre,

réalisé d'une manière complète, une réforme importante, ardemment désirée par les ouvriers : la suppression du travail de nuit aux fours.

Cette mesure a nécessité la mise à feu de plusieurs fours supplémentaires et elle imposera à la Société une sensible augmentation des frais d'exploitation.

Compagnie Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre (Procédés Libbey-Owens). — La mise en marche de la première unité de deux machines de l'usine de Gompel a eu lieu avec plein succès au mois d'avril. Le verre produit a été, dès son apparition sur le marché, très favorablement apprécié par la clientèle. Une deuxième unité de deux machines a fonctionné à partir du mois de novembre.

La filiale suisse est entrée dans la phase de production dans le courant du mois d'août. En Espagne, les travaux de construction de l'usine se poursuivent. Une société filiale a été constituée en France pour l'exploitation de deux usines; la première de celles-ci est déjà en voie d'achèvement.

VI. — INDUSTRIES DIVERSES.

Société Linière Gantoise. — L'exercice 1923 a vu se manifester un bon courant d'affaires. Les approvisionnements en lin de Russie ont pu s'effectuer dans des conditions meilleures quant aux quantités et à la qualité; la demande en filés a été suivie et régulière à des prix en hausse. Mais il a fallu compter avec l'extrême variabilité des changes, avec le coût très élevé de tous les objets de consommation de l'usine et avec le renchérissement notable et la raréfaction de la main-d'œuvre. Il faudrait que la loi du 14 juin 1921 fût appliquée avec plus de souplesse; il y aurait lieu notamment de permettre à l'industrie de la filature de récupérer en hiver, tout au moins partiellement, les nombreuses heures de production qui lui sont enlevées en été par les industries saisonnières en raison des dérogations que la loi leur accorde.

Union Cotonnière. — Au cours de l'exercice 1923 les filatures et tissages groupés par l'Union Cotonnière ont donné des résultats satisfaisants; ils eussent été sensiblement meilleurs si la marche des affaires n'avait été entravée par la pénurie de la main-d'œuvre et limitée par l'effet de la loi des huit heures.

Le change continue de préoccuper l'industrie cotonnière en raison de son instabilité et du fait des engagements que les industriels, faisant partie du groupe de la « Textile », ont été amenés à prendre au moment de l'armistice par l'achat à réméré, dans les conditions que l'on sait, des dollars que le Gouvernement, soucieux de faciliter la reprise du travail en Belgique, avait mis à leur disposition. Des pourparlers sont en cours avec le Gouvernement au sujet de cette grave question.

Tenant compte des circonstances, les Sociétés cotonnières fortifient leurs réserves et fonds de prévision.

Société Générale Belge de Produits Chimiques. — Au cours de l'exercice 1923, la Société a organisé dans des conditions satisfaisantes l'exploitation industrielle et commerciale de l'usine reprise à la *Société Franco-Belge des Colles et Gélatines*. Dans ses anciennes divisions, l'activité a été normale.

Avec l'objectif de regrouper ses moyens de production dans des conditions d'exploitation plus économiques, la Société a cédé, à la fin de l'année, l'usine qu'elle possédait à Aiseau à la Société Métallurgique de Corphalie qui l'utilisera pour le grillage de ses minerais.

Une amélioration sensible du marché des produits chimiques a déterminé pour l'exercice 1923 un résultat bénéficiaire meilleur que celui du précédent exercice et permet d'augurer favorablement de l'avenir.

La Compagnie Immobilière de Belgique a eu l'occasion pendant l'exercice 1923 de réaliser, à des conditions particulièrement avantageuses, plusieurs immeubles et d'acquérir à des prix favorables certains

terrains dont la possession offre un intérêt spécial en raison de leur contiguïté avec des propriétés de la Société.

Le résultat de l'exercice permettra la distribution d'un dividende supérieur à celui de 1922.

La Société des Faubourgs de Bruxelles a vu augmenter assez notablement le produit de ses locations et accuse, elle aussi, un résultat plus rémunérateur que celui obtenu en 1922.

Union Financière et Industrielle Liégeoise. — Au cours de l'année 1923, les participations que cette Société possède ont donné un rendement en progression. L'activité de la *Société des Mines, Minerais et Métaux* et celle des *Usines à Cuivre et à Zinc* a donné des résultats particulièrement intéressants. La *Fabrique Nationale d'Armes de Guerre* a vu se renforcer la faveur rencontrée par ses produits commerciaux et a pu inscrire des ordres importants remis par des Gouvernements étrangers, lui permettant de développer son activité. La *Société des Poudreries Réunies* de Belgique a continué sa marche favorable et son dernier exercice s'est clôturé par un bénéfice en progression notable.

Compagnie Financière Belge des Pétroles. — Les travaux de cette Société, pendant l'exercice 1923, se sont poursuivis d'une façon normale en Roumanie où elle possède ses exploitations. La production a atteint 165,000 tonnes, contre 148,000 tonnes pour l'année 1922.

La « *Purflina* », sa filiale pour la vente des produits en Occident, a été transformée en Société anonyme au capital de 30 millions de francs entièrement versés; cette filiale a racheté une usine pour la fabrication des huiles de graissage, située près de Gand, à Ertvelde, ainsi qu'une organisation de vente en Angleterre.

Une nouvelle filiale a été créée en Hongrie pour la vente des produits dans le Bassin du Danube. La filiale pour les ventes dans le Proche-Orient (Bulgarie et Turquie) continue à donner des résultats très satisfaisants.

La **Société Nationale pour l'Etude des Transports Aériens** (**S. N. E. T. A.**) a porté son capital de 4 à 7 millions de francs en vue de pouvoir souscrire la majorité des actions de sa filiale la *Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne* (*S.A.B.E.N.A.*) qui a été créée le 26 avril 1923 au capital de 6 millions de francs. L'objet de cette filiale est l'exploitation des lignes aériennes de transport en Belgique et au Congo Belge. L'autre filiale de la S. N. E. T. A., la *Société Anonyme Belge de Constructions Aéronautiques* (*S. A. B. C. A.*) fonctionne d'une façon satisfaisante; elle distribuera son premier dividende pour l'exercice 1923.

Le Parlement belge a décidé de réorganiser le **Lloyd Royal Belge** par la loi en date du 10 août 1923.

La Société Générale de Belgique n'a pas hésité à intervenir dans cette réorganisation, en considération du grand intérêt national que représente une société maritime disposant d'une flotte de plus de 300,000 tonnes, battant pavillon belge. La réorganisation du Lloyd est en cours depuis septembre 1923.

Les affaires maritimes traversent en ce moment une crise qui résulte de l'excès dans le tonnage disponible; les frets sont ainsi tombés à des niveaux très bas.

A l'heure actuelle, une certaine amélioration semble se manifester, mais il se pourrait qu'elle soit due uniquement à une influence saisonnière. Quoi qu'il en soit, on s'occupe avec activité d'organiser tous les services du Lloyd, de façon à profiter le plus largement possible de toute amélioration dans le marché des frets.

VII. — BANQUES. — ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.

Banques Patronnées. — Le développement de nos Banques Patronnées se poursuit régulièrement, par la création de nouvelles et

nombreuses agences, dans leurs rayons respectifs, et par l'amélioration progressive des services mis à la disposition de leur clientèle.

D'autre part, les méthodes employées pour assurer leur entr'aide mutuelle et la coordination de leurs efforts donnent des résultats appréciables qui s'améliorent encore chaque jour.

Dès à présent, le réseau des Banques filiales embrasse tout le Pays et s'étend au Grand-Duché de Luxembourg, au Limbourg hollandais, aux territoires rattachés et aux régions frontières de l'Allemagne et du Nord de la France; il comporte 267 succursales, agences ou sous-agences, qui maintiennent le contact entre le siège social et la clientèle et assurent la régularité et la rapidité des opérations.

Les résultats obtenus par les Banques Patronnées, pendant l'exercice écoulé, sont, dans leur ensemble, des plus satisfaisants et en progression sur ceux de l'exercice précédent. Les rapports qu'elles publient annuellement vous donnent à cet égard tous les renseignements utiles.

Les différents sièges de la **Banque Belge pour l'Étranger** prennent une extension considérable et les relations que cet Établissement a nouées avec d'importantes banques étrangères lui apportent un mouvement des plus intéressant.

Au cours de l'année 1923, elle a participé à une importante augmentation de capital du *Wiener Bank-Verein*, ainsi qu'à la constitution de la *Société Générale de Banque en Pologne* et de la *Banque Franco-Belge de Bulgarie*. En décembre dernier, à son initiative, a été constituée avec une importante et ancienne maison d'Orient, la société *Fumaro, Société Anonyme pour le Commerce des Tabacs*, qui possède de nombreux établissements en Turquie, en Grèce et en Bulgarie.

Les résultats de l'exercice 1922-23 ont permis la distribution d'un dividende net de 7 p. c. Les réserves ont été portées à 24 millions de francs et, comme d'habitude, il n'a pas été tenu compte au bilan de la plus-value acquise par les avoirs de la Banque en monnaies appréciées.

En vue de permettre à notre filiale d'exercer toute son activité dans le

cadre de son principal objet social, qui est le développement des relations de la Belgique avec l'étranger, nous avons, à la suite d'accords existants, repris sa clientèle locale et le personnel attaché à ce service.

Par suite de la crise qui a sévi dans les pays où elle est établie, la **Banque Italo-Belge** a réalisé, au cours du dernier exercice, des bénéfices inférieurs aux précédents. Par mesure de prudence, le Conseil de la Banque Italo-Belge a préféré fixer son dividende à 8 p. c. au lieu de 10 p. c. l'an dernier. Les réserves et les bénéfices reportés atteignaient environ 27 1/2 millions au 30 juin 1923. Actuellement une sensible amélioration se constate sur les marchés sud-américains.

Au cours de l'année dernière, la Banque Italo-Belge a financé largement les exportations vers l'Amérique du Sud et, plus particulièrement, d'importantes fournitures à diverses administrations et compagnies de chemins de fer sud-américaines. La Banque Italo-Belge reste toujours attentive à ce qui peut contribuer à intensifier les rapports de la Belgique avec les États de l'Amérique du Sud.

La Banque d'Outremer a eu, pendant l'année 1923, une activité des plus féconde. La réalisation des actions qu'elle possédait dans *The Belgo-Canadian Pulp et Paper C°* lui a permis, moyennant un prélèvement supplémentaire de 4 millions de francs sur les bénéfices de l'exercice, de porter ses réserves de 42 millions à 100 millions de francs. Les réserves atteignent donc actuellement un chiffre égal au capital social.

Les résultats ordinaires de l'exercice ont été également des plus favorables. Ils permettent la distribution d'un dividende brut de 55 francs par action.

Le Crédit Foncier de Belgique a vu se poursuivre la marche progressive de ses opérations. Au cours de l'année 1923 il a réalisé 1,200 prêts pour un montant total de 34,392,900 francs, soit une moyenne de 28,600 francs par prêt. Ces avances, remboursables par

annuités, ont, pour la plupart, eu pour objet la construction d'habitations à occuper par les emprunteurs. On sait d'ailleurs que le Crédit Foncier ne prête que sur gages immobiliers situés en Belgique, expertisés et pris en considération avec la prudence nécessaire pour offrir une garantie indiscutable aux obligations émises en représentation des prêts consentis.

Le Crédit Maritime et Fluvial de Belgique (Gand) a consenti, au cours de l'année 1923, un nombre important de prêts à la batellerie dont la prospérité est redevenue très satisfaisante. Grâce aux crédits qui leur ont été accordés, les mariniers belges ont pu améliorer sensiblement leur outillage; le bateau de fer prend progressivement la place du bateau de bois et, de plus en plus, se pourvoit du moteur qui lui assure l'indépendance de traction.

L'armement maritime souffrant toujours d'une crise intense, la Société n'a traité qu'une seule opération sur navire; elle l'a d'ailleurs entourée des garanties commandées par la situation actuelle des affaires de transport maritime.

La Société Belge de Crédit Maritime (Anvers) n'a eu également qu'à se louer du développement des affaires de crédit fluvial. Les résultats de l'exercice 1923 sont très satisfaisants. La liquidation des opérations, qui ont donné lieu à des réalisations de gages à la suite de la crise de 1920, se poursuit dans des conditions favorables.

Banque de l'Union Parisienne. — Le développement des affaires de cet important établissement a été remarquable et les résultats de l'exercice 1923 sont en progrès sensibles sur ceux de l'exercice précédent.

Cette Banque a pris des participations importantes dans diverses affaires appelées à un grand avenir et dont on attend les meilleurs résultats.

La **Banque Générale du Nord** a fortifié encore, au cours de l'année 1923, ses moyens d'action, en portant à 134 le nombre de ses succursales, agences et bureaux auxiliaires, indépendamment de ses 12 agences locales rattachées au Siège social et de sa succursale de Paris. Les opérations ont continué à se développer et, malgré les difficultés inhérentes à la situation générale, elle a poursuivi la réalisation du programme qu'elle s'est tracé; on peut en attendre d'excellents résultats.

Les bénéfices de l'exercice écoulé ont été sensiblement égaux à ceux de l'année précédente.

Société Hypothécaire Belge-Américaine. — Banque Hypothécaire Franco-Argentine. — La République Argentine reste particulièrement atteinte par les effets de la crise mondiale, qui entrave l'exportation des céréales et des produits de l'élevage; de nombreux capitaux devenus inactifs demeurent donc disponibles dans le pays et rendent difficile la conclusion de nouvelles opérations de prêts, même à des taux qui ne dépassent plus guère 7 1/2 p. c. En raison de ces circonstances, la Banque Hypothécaire Franco-Argentine vient d'apporter à ses statuts, des modifications de nature à lui permettre d'investir éventuellement, à des conditions tout aussi rémunératrices, en tous pays et notamment en France et dans ses colonies, une partie des capitaux qui, remboursés antérieurement, ont été convertis en francs et qu'elle n'a pas jugé opportun de transformer à nouveau en pesos.

Les deux Sociétés disposant de réserves suffisantes pour faire face, au besoin, à toutes les éventualités, l'avenir peut être envisagé avec la plus grande confiance. Si le change du peso argentin a subi une baisse sensible eu égard au cours du dollar, il reste néanmoins très élevé par rapport à notre franc; en se bornant à rapatrier les bénéfices réalisés en pesos, la Société Hypothécaire Belge-Américaine et la Banque Hypothécaire Franco-Argentine peuvent donc, sans diminuer le montant des opérations en cours, acquérir annuellement de sérieux profits en vue d'augmenter notamment le dividende attribué aux actionnaires.

Les affaires de la **Banque d'Etat du Maroc** se sont normalement développées pendant l'exercice 1923 en dépit d'une situation commerciale assez tendue et tout permet de prévoir que le dividende de 20 p. c. sera maintenu. A côté d'un capital nominal de frs. 45.400.000 libéré des trois quarts, la Banque inscrit dans son bilan frs. 18.850.000 de réserves.

Wiener Bank-Verein. — L'amélioration de la situation économique de l'Autriche et la stabilisation de la couronne ont contribué au développement de l'activité du Wiener Bank-Verein, dans lequel nous possérons avec notre filiale la « Banque Belge pour l'Étranger » un très gros intérêt. Les résultats de l'exercice ont permis la distribution d'un dividende de 3,000 couronnes par titre, soit 100 p. c.

On sait que le montant nominal des actions a été porté de 400 à 3,000 couronnes par capitalisation d'une partie des réserves.

Grâce à une direction habile et prudente, le Wiener Bank-Verein, qui occupait une des premières places dans l'ancien Empire Austro-Hongrois, prend chaque année une importance plus considérable.

La **Banque des Indes**, à laquelle nous participons avec d'importants groupes néerlandais et qui a payé un dividende de 4 p. c. sur l'exercice 1922, continue à se développer.

Les résultats obtenus en 1923 ne répondent pas entièrement aux prévisions, mais peuvent cependant être considérés comme satisfaisants.

Société Coopérative d'Avances aux Combattants. — La Société Coopérative d'Avances aux Combattants avait, le 31 décembre 1923, prêté au total frs. 148,708,988.42 à 90,480 anciens combattants, dont les livrets de dotation lui ont été remis en gage.

De ces avances, il a été remboursé par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, payant pour compte de l'Etat, en deux versements, faits en 1922 et en 1923, frs. 77,616,282.24. Le solde de frs. 71,092,706.48 est

représenté par 88.648 prêts en cours et sera liquidé par le versement des trois derniers sixièmes de la dotation que l'État fera au vœu de la loi, de façon que les remboursements soient terminés en juin 1926.

VIII. — ENTREPRISES COLONIALES.

La Colonie du Congo Belge a bénéficié en 1923, d'une grande activité grâce à l'amélioration des cours des produits d'exportation, tant végétaux que minéraux.

Cette reprise a mis particulièrement en relief l'insuffisance des moyens de transport. On est heureusement entré définitivement, à cet égard, dans la voie des réalisations pratiques : les travaux de transformation du Chemin de fer du Congo ont été amorcés ; l'agrandissement du port de Kinshasa a été adjugé et celui du port de Matadi le sera à bref délai ; le Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga a été entamé à ses deux extrémités et les travaux sont poussés avec énergie ; des accords sont intervenus entre la Colonie et la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains au sujet des lignes devant desservir les régions aurifères du Nord-Est.

Signalons encore, dans le même ordre d'idées, le projet d'établissement d'un chemin de fer dans l'Uele et la construction d'un tronçon à voie étroite de Charlesville à Makumbi (région du Haut-Kasai).

D'autre part, une nouvelle passe navigable a été draguée dans le Bas-Congo, en vue de faciliter l'accès du port de Matadi et l'on se préoccupe d'améliorer les conditions de transport sur le Haut-Fleuve.

La confiance dans l'avenir de notre Colonie grandit de jour en jour : les carrières coloniales, industrielles, agricoles et administratives commencent à tenter les classes les plus instruites et les plus aisées de la société et les capitaux nécessaires à la mise en valeur du Congo se trouvent sans difficulté. En 1923, plus de 250 millions de francs de nouveaux capitaux ont été investis dans différentes entreprises congolaises.

Ces constatations, jointes aux appréciations élogieuses que des personnalités belges et étrangères, qui ont visité la Colonie, n'ont pas ménagées à l'adresse des grandes affaires congolaises et au sujet des méthodes de travail de nos compatriotes, doivent donner une foi absolue dans les destinées du Congo Belge.

Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga.

A. *Chemin de fer du Katanga* (longueur exploitée, 768 kilomètres). — Les résultats d'exploitation de 1923, favorisés par l'accroissement régulier du trafic et le remaniement des tarifs, sont très satisfaisants et la clôture des comptes de cet exercice fera apparaître un important boni d'exploitation, dont la majeure partie provient du trafic de l'Union Minière.

Influencé surtout par le développement toujours plus intense des exploitations de l'Union Minière, qui est le principal facteur de l'expansion extraordinairement rapide de la vie économique du Katanga, le tonnage total transporté en 1923 atteint 2,250,000 tonnes, soit une augmentation d'environ 30 p. c. par rapport à celui de 1922.

Les prévisions suivant lesquelles le Chemin de fer du Katanga a été puissamment équipé se réalisent donc pleinement.

L'ampleur des installations, la mise en service d'un matériel perfectionné, ainsi que les méthodes adoptées dans l'organisation des services concourent de plus en plus à une exploitation aussi économique que possible. A cet égard, l'utilisation intensive de la main-d'œuvre indigène spécialisée continue à être très appréciée.

Les parachèvements de la ligne touchent à leur fin et ne comportent plus qu'environ 200 kilomètres de ballastage en pierres concassées.

B. *Ligne du Bas-Congo au Katanga*. — En mars 1923, l'attaque des travaux de cette ligne a été déclenchée simultanément à Bukama, terminus du Chemin de fer du Katanga sur le Lualaba, et à Illebo, sur le Kasai, en vue de la réalisation d'un premier tronçon de 1,400 kilomètres qui assurera la jonction entre le Kasai navigable et le Katanga. De part et d'autre, les travaux sont activement menés.

A Ilébo, où tout était à créer, un puissant outillage a été amené sur place : grues, sonnettes à vapeur, machines-outils et à bois, Decauville, matériel de voie, matériel roulant, etc.

Un appontement de déchargement est en voie d'exécution, les terrassements de la plateforme de ce nouveau port fluvial se poursuivent hâtivement sous l'action d'une pelle à vapeur, tandis que les travaux de la ligne occupent plusieurs milliers d'ouvriers répartis en plusieurs chantiers échelonnés d'Ilébo jusqu'au km. 200.

De sérieuses difficultés se présentent, tant en raison du relief accidenté de la sortie de la vallée du Kasai, que de l'extrême densité de la forêt tropicale qu'il faut traverser; toutefois la nature sablo-argileuse du terrain de cette section est propice à une exécution rapide des terrassements.

A Bukama, en dehors de la mise en œuvre préliminaire à la construction d'un pont de 250 mètres de portée sur le Lualaba, les travaux sont en cours sur les quarante premiers kilomètres de ligne; les déboisements y sont beaucoup moins que du côté d'Ilébo, mais par contre, la nature rocheuse du terrain et la construction d'ouvrages d'art importants ralentissent quelque peu l'avancement.

Les travaux de la ligne Bukama-Ilébo occupent 90 agents blancs et environ 5,000 noirs.

L'aide du Gouvernement de la Colonie a été très efficace pour le recrutement et le ravitaillement de cette nombreuse main-d'œuvre.

C. Ligne de Jonction Chemin de fer du Katanga-Benguella Railway. — Il est rappelé que le tracé de cette ligne est localisé sur toute son étendue, et que les études définitives sont terminées sur les 108 premiers kilomètres.

Nous avons participé, avec la Banque Industrielle Belge et la Banque d'Outremer, à la constitution de la **Société Auxiliaire Industrielle et**

Financière de la Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains.

Fondée au capital de 25 millions, porté récemment à 40 millions de francs, cette société a pour but de contribuer à la réalisation du programme ferroviaire et minier de la Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains.

Avec des groupes amis, dont la Compagnie Belge de Chemins de Fer et d'Entreprises, nous avons fondé la **Société Africaine de Construction**, au capital de 7 millions, qui a pour objet l'exécution de travaux publiques, principalement au Congo où elle a été déclarée adjudicataire des travaux de transformation du Chemin de Fer du Congo.

Union Minière du Haut-Katanga. — Les opérations de la Société se sont encore développées en 1923.

I. Cuivre. — La prospection et l'étude du domaine minier de la Société ont été continuées méthodiquement et ont fait reconnaître d'importants gisements qui augmentent les réserves considérables assurant pour une période indéfinie la marche progressive de cette grande entreprise. Pour la partie de la concession ayant fait l'objet de recherches, les réserves minières s'élèvent (d'après les derniers chiffres connus) à environ 70,000,000 de tonnes de minerai contenant plus de 4,500,000 tonnes de cuivre.

L'usine de concentration de Panda a traité 760,000 tonnes de minerai, ayant produit 140,000 tonnes de concentrés riches qui ont servi en majeure partie à l'alimentation de l'usine métallurgique.

En 1923, les usines de la Lubumbashi ont produit un total de 56,220 tonnes de cuivre. Les essais métallurgiques entrepris au four à réverbère permettent d'espérer que le problème de la fusion des minerais et concentrés fins est résolu : durant cette campagne d'essais, il a été produit 735 tonnes. Les résultats obtenus par le procédé de traitement électro-chimique des minerais à teneur réduite confirment que ce procédé

convient particulièrement bien au traitement des minéraux du Katanga : l'usine d'essai a produit, durant l'année, 900 tonnes de cuivre électrolytique.

La production totale des différentes installations a ainsi atteint 57,855 tonnes, contre 43,332 tonnes et 30,643 tonnes respectivement en 1922 et 1921. Ces productions sont exprimées en cuivre brut, d'une teneur de 97 à 98 p. c. En 1923, environ 60 p. c. de la production a été vendue à des raffineurs américains qui transforment le cuivre brut en électrolytique, marque marchande. Afin de créer une nouvelle industrie nationale, dont l'alimentation en matières premières est assurée, la Société a décidé de construire en Belgique, avec la coopération de la Société Générale Métallurgique de Hoboken, une importante installation de raffinage électrolytique.

II. Etain. — La production de cassitérite a atteint 710 tonnes contre 670 en 1922.

Une fonderie, destinée à traiter les minéraux d'étain du Katanga, a été construite à Hoboken. Elle vient d'être mise en marche dans des conditions satisfaisantes et permettra de créer, grâce aux cassitérites du Congo, une industrie de l'étain capable d'alimenter les besoins du pays.

III. Radium. — Une convention, réglant les conditions d'exploitation des gisements de radium, est intervenue le 23 janvier 1923 avec le Comité Spécial du Katanga. Les prospections faites pendant l'exercice ont confirmé l'existence à Chimkolobwe de quantités considérables de minéraux riches et l'exploitation du gisement a fourni les tonnages nécessaires à l'alimentation de l'usine de radium d'Oolen. Celle-ci a produit régulièrement, durant 1923, environ 4 grammes de radium par mois.

L'Union Minière a conclu, avec les principaux producteurs des États-Unis, des contrats pour l'écoulement du radium belge sur le marché américain. Elle a, en outre, créé un département spécial chargé de la vente et de la mise en appareils du radium. Bien que les opérations de ce département ne soient qu'à leurs débuts, l'Union Minière a fourni, dès 1923, environ les deux tiers de la consommation mondiale.

Il convient également de signaler qu'en dehors du radium que l'Union Minière a mis à la disposition des Universités du Pays, 2 grammes de cette précieuse matière ont été prêtés à la Fondation Curie en vue de l'aider dans les recherches scientifiques entreprises par l'Institut du Radium de Paris.

IV. Cobalt. — Les études concernant le traitement des minerais de cuivre cobaltifère ont été poursuivies et des fours destinés à la production d'un alliage cuivre-cobalt sont en construction en Afrique. Cet alliage sera expédié en Europe, pour y être travaillé suivant un procédé mis au point par la Société Générale Métallurgique de Hoboken qui construit à cet effet une usine à Oolen.

V. Résultats. — Pour l'exercice 1922, il a été payé un intérêt de 6 p. c. net aux actions privilégiées et un dividende de 35 francs brut a été distribué aux actions de capital et de dividende. Les prévisions pour l'exercice écoulé sont très favorables.

Charbonnages de la Luena. — Les travaux se sont poursuivis normalement au cours de l'exercice 1923 et la production qui s'est développée progressivement a atteint environ 60,000 tonnes, provenant en partie de travaux en carrières et en partie de travaux souterrains.

L'écoulement de la production est assuré presque entièrement dans l'exploitation du Chemin de fer du Katanga et de l'Union Minière du Haut-Katanga.

Actuellement un triage à charbon et une centrale électrique sont en construction. Dès leur mise en service vers la fin de 1924, ces installations permettront une amélioration sensible des produits livrés à la consommation et une plus grande extension des travaux, surtout des travaux souterrains.

Entreprises diamantifères. — Pendant l'année 1923, les entreprises diamantifères du bassin du Kasaï (y compris celles de l'Angola),

tout en continuant à s'organiser et à se développer, ont extrait plus de 500,000 carats de diamants (1) contre 350,000 l'année précédente.

Cette importante production a contribué, dans une large mesure, à donner au marché des diamants à Anvers, une grande activité. L'industrie de la taille du diamant a été complètement reconstituée et les quinze mille ouvriers qui y étaient employés avant la guerre ont tous repris leurs occupations. Cette constatation est d'autant plus réconfortante que l'industrie diamantaire reste en pleine crise à l'étranger.

Le travail du diamant est une industrie vitale pour la Belgique : en effet, 95 p. c. des pierres taillées sont exportées; les ouvriers, tous spécialisés, gagnent des salaires très élevés, dont le montant, pour 1923, dépasse 200,000,000 de francs et qui sont payés en fait par l'étranger; le commerce du diamant fait l'objet de transactions importantes à Anvers, où s'approvisionne une nombreuse clientèle étrangère.

Les diamants du Congo constituent un appoint important pour l'industrie et le commerce belges des pierres précieuses ; aussi convient-il de féliciter hautement les firmes et les organisations industrielles, commerciales et ouvrières anversoises qui ont su tirer un profit remarquable des produits de la Colonie.

La Société Internationale Forestière et Minière du Congo (Forminière) a produit en 1923 : 238.000 carats de diamants contre 192.000 en 1922.

Les résultats de l'exercice 1922 ont permis de répartir un dividende de 190 francs par action de capital et de 160 francs par action de dividende.

La Société Minière du Beceka a porté sa production, au cours de l'exercice, à 170.000 carats, contre 44.000 en 1922.

Les travaux de prospection générale et de développement ont été poursuivis très activement.

(1) Un carat = 1/5 gramme.

La production mondiale du diamant, en 1923, est estimée à environ 3,000,000 de carats.

Un dividende net d'impôts de fr. 38,59 par action de capital et de 20 francs par action de dividende a été attribué pour l'année 1922.

La Société Minière du Kasai, qui a ouvert de nouveaux chantiers, a produit 28,000 carats, contre 13,000 l'année précédente.

Pour l'exercice 1922, il a été attribué un dividende de 10 francs par action de capital (action de 500 francs libérée à concurrence de 40 p. c.) et 10 francs par action de dividende (redevance au Gouvernement de la Colonie).

La Société Minière du Luebo, tout en continuant ses travaux de prospection et de développement, a mis ses premiers chantiers en exploitation et a extrait 13,000 carats en 1923.

La Compagnie des Diamants de l'Angola a produit, en 1923, 95,000 carats contre 97,000 l'année précédente.

En 1923, elle a distribué un dividende de 1 shilling par action de 25 francs.

Les prévisions en ce qui concerne l'avenir de toutes ces entreprises sont des plus favorables.

Compagnie Belge Maritime du Congo. — Les conditions défavorables qui, depuis 1920, pèsent sur l'exploitation de la ligne Anvers-Congo, ont continué à se faire sentir pendant l'exercice 1922. Bien que le compte de l'exploitation se soit soldé en bénéfice, celui-ci n'a pas été suffisant pour faire face au service financier et aux amortissements nécessaires.

L'essai d'un service bi-mensuel n'ayant pas donné des résultats satisfaisants, par suite notamment d'un trafic de passagers encore insuffisant pour une cadence aussi fréquente, la Compagnie a rétabli, dans les premiers mois de 1923, le service aux trois semaines, ce qui a permis de vendre le paquebot *Albertville*, construit en 1913.

Compagnie Africaine de Navigation. — Le marché des frets, spécialement celui des transports entre Anvers et le Congo, ne s'est pas amélioré au cours de l'exercice 1922.

L'importance du trafic à l'importation, qui s'est affirmée au cours de 1923, permet d'espérer que les résultats de ce dernier exercice présenteront une amélioration.

La **Banque du Congo Belge** a subi l'heureux effet du réveil de l'activité coloniale.

Ses opérations d'avances, d'escomptes et de transferts accusent des augmentations sensibles. Le bénéfice de l'exercice 1922-1923 est supérieur d'environ 500.000 francs à celui de l'exercice précédent et a permis la distribution d'un dividende de 12 p. c. net d'impôts et la dotation des réserves à concurrence de fr. 610,000 environ.

La **Banque Commerciale du Congo** a prêté activement son concours au mouvement de reprise des affaires coloniales.

Le bénéfice de l'exercice 1922-1923 a permis de rémunérer un capital quintuplé dans une proportion analogue à celle de l'exercice précédent. Elle a distribué un dividende de 15 p. c. net d'impôts et porté fr. 100,000 au fonds de réserve.

Compagnie Cotonnière Congolaise. — La récolte de l'année 1923 a été inférieure à celle de l'année précédente : d'une part, le manque de moyens de transport dans l'Uele a empêché l'évacuation d'une partie de la production ; d'autre part, une sécheresse anormale dans le Maniéma a contribué à cette régression.

Néanmoins, grâce aux cotations élevées de la matière sur les marchés consommateurs, les bénéfices ont été importants : pour 1922, il a été distribué un dividende de 11 p. c. et il est probable que ce chiffre sera dépassé pour l'exercice 1923.

Il y a lieu de noter que l'avenir de cette entreprise est lié tant à

l'amélioration des conditions de transport, encore notoirement insuffisantes, qu'à la réussite de la propagande cotonnière qui ne peut être faite auprès des indigènes que par les services de la Colonie.

L'Intertropical - Comfina a porté son capital de 18 à 27 millions de francs. Ses importations de produits congolais — noix palmistes, sésame, copal, ivoire — sont en progression continue. Le développement de son commerce au Congo de marchandises européennes se poursuit dans de bonnes conditions, en même temps que s'intensifient ses récoltes de vivres indigènes pour le ravitaillement du personnel noir des exploitations industrielles et ferroviaires.

Les résultats de ces diverses opérations donnent toute satisfaction.

D'importantes modifications ont été apportées dans le Conseil de **Administration**. Direction de la Société Générale. Nous pensons qu'il vous intéressera de connaître le Rapport qui a été présenté à ce sujet par la Direction aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27 novembre dernier.

MESSIEURS,

« Nous avons eu l'honneur de vous convoquer, conformément aux « statuts, à l'Assemblée Ordinaire ainsi qu'à une Assemblée Extraordinaire, pour vous soumettre certaines modifications à notre organisation.

« Une corrélation étroite existant entre les ordres du jour des deux assemblées, nous tenons à vous faire part immédiatement des considérations qui ont motivé les propositions soumises à ces deux assemblées.

« Vous avez pu vous rendre compte, par la lecture de nos rapports annuels, du développement considérable qu'ont pris les affaires de la Société Générale dans ces dernières années et vous aurez constaté

« également que cet accroissement est continu et se manifeste dans tous les domaines de l'activité de notre Établissement.

« Les entreprises dans lesquelles nous possédons un intérêt et que nous contrôlons et dirigeons, augmentent sans cesse en nombre et leurs affaires ne font que s'étendre; d'autre part, le volume des opérations de banque proprement dites est en progression constante, tant au siège social que dans les Agences de quartier créées pour répondre au désir de la clientèle qui s'en montre très satisfaite. Cette expansion de la Société Générale a largement justifié les deux augmentations de capital auxquelles il a été procédé depuis l'armistice.

« Vous n'êtes pas sans vous rendre compte qu'elle a également imposé aux Membres de la Direction un surcroît de travail, d'autant plus considérable que la conduite des affaires, dans les circonstances difficiles où nous vivons depuis l'armistice, se heurte chaque jour à des problèmes multiples et complexes.

« D'autre part, il n'est pas à prévoir qu'avant longtemps cette situation doive se modifier; au contraire, le développement de notre programme d'expansion ne fera qu'augmenter la tâche déjà très lourde de la Direction.

« Dans ces conditions et après un examen approfondi des mesures à prendre, les Membres du Conseil ont été unanimes à reconnaître qu'il convenait, dans l'intérêt supérieur de la Société Générale, de renforcer l'action de la Direction en lui assurant le concours d'éléments jeunes.

« C'est ainsi que nous vous proposons, d'accord avec le Conseil Général, de porter de sept à huit le nombre des Directeurs et de créer en outre le titre de Directeur honoraire lequel, dans notre pensée, serait conféré à ceux de nos Directeurs atteints par la limite d'âge, — fixée de commun accord — mais dont nous tenons cependant à servir la collaboration à raison de l'appoint précieux que représente pour nous leur grande expérience des affaires.

« Les premiers Directeurs auxquels s'appliquera cette décision sont
« MM. Serruys, Cooreman et de Brabander que vous honorez depuis
« tant d'années de votre confiance; ces Messieurs ont spontanément
« accepté la nouvelle situation avec une abnégation qui n'a d'égale
« que leur dévouement aux intérêts de la Société Générale.

« Ils continueront à participer à nos travaux et ils représenteront
« la Société Générale dans les Sociétés filiales ou patronnées où leur
« concours sera jugé nécessaire.

« Nous saisissons cette occasion pour vous rappeler la longue carrière
« de M. le Directeur-Trésorier Serruys qui, dès 1874, entra dans le
« groupe de la Société Générale comme Directeur de la Banque Centrale
« de la Dyle et qui, pendant dix-neuf ans, a dirigé avec une activité
« inlassable les importants services de la Trésorerie et de la Conservation
« des Titres dont les opérations ont acquis le degré de développe-
« ment que vous connaissez.

« M. Cooreman, Directeur depuis 1913, a mis au service de la Société
« Générale sa longue expérience d'homme d'État et sa connaissance
« approfondie des affaires; après avoir été investi, pendant la guerre, des
« lourdes charges du pouvoir, il a puissamment aidé ses collègues du
« Conseil de Direction dans l'œuvre de Restauration économique du Pays.

« M. le Directeur de Brabander a consacré à la Société Générale, où il
« est entré il y a quarante-huit ans, toute une vie de labeur; il exerça
« pendant dix-huit années les absorbantes fonctions de Secrétaire et
« depuis dix ans, il s'occupe avec une compétence éprouvée de l'admi-
« nistration de nos banques filiales.

« Pour pourvoir aux trois mandats vacants de Directeur, nous soumet-
« tons à vos suffrages la candidature de M. Jules Bagage, actuellement
« Secrétaire de la Société, qui remplacera M. Serruys dans ses fonctions
« de Directeur-Trésorier, et celles de MM. Firmin Van Brée et Willy
« de Munck.

« Quant au huitième mandat dont nous vous proposons la création,

« nous l'avons offert, sous réserve de votre approbation, à M. le
« Major Blaise.

« Nous sommes convaincus que l'entrée de ces personnalités dans le
« Conseil de Direction constituera pour celui-ci une aide puissante qui
« aura les plus heureux effets sur l'avenir de la Société Générale.

« Nous vous proposons également d'appeler M. Camille Lepêche,
« actuellement Directeur de la Banque de Courtrai, aux fonctions de
« Secrétaire de la Société. »

Les Assemblées ordinaire du 27 novembre et extraordinaire du
18 décembre ont ratifié ces propositions; MM. le Baron Alfred d'Huart,
le Baron Constant Goffinet et Pierre Capouillet, Commissaires sortants,
ont été réélus dans leurs fonctions pour un nouveau terme de trois ans.

Nous ne terminerons pas ce Rapport avant d'avoir adressé à notre
personnel l'expression de nos sentiments de reconnaissance; tous nos
agents ont apporté dans l'exercice de leurs fonctions un zèle et un
dévouement dignes d'éloges; nous les remercions en leur témoignant
notre vive satisfaction.

Bruxelles, le 11 janvier 1924.

Le Gouverneur,
J. JADOT.

Le Secrétaire,
G. LEPÈCHE.

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur, en conformité des prescriptions statutaires, de vous faire rapport sur la manière dont nous avons accompli, durant l'année écoulée, la mission de surveillance que vous avez nous confiée.

Dans les réunions mensuelles du Conseil Général, le Conseil de Direction nous a fait l'exposé de la marche générale des opérations de la Société.

Le Bilan et le Compte de Profits et Pertes, qui nous sont présentés ont été vérifiés d'après les modes précédemment employés.

La vérification des valeurs appartenant tant à la Société Générale qu'à des tiers a été pratiquée par des coups de sonde. Il en a été de même pour les effets en portefeuille et pour les comptes courants, tant débiteurs que créditeurs.

Nous avons pris connaissance également des procès-verbaux des vérifications faites, en cours d'exercice et à l'occasion du Bilan par les Membres de la Direction.

Les divers articles du Bilan et du Compte de Profits et Pertes ont été reconnus conformes aux soldes renseignés par la Comptabilité.

Nous nous plaisons à reconnaître l'ordre et la régularité qui existent dans les écritures des divers services que nous avons été amenés à vérifier.

Ces opérations étant terminées, nous avons signé le Bilan pour l'avoir vu et vérifié.

Nous vous proposons en conséquence son adoption et la répartition du bénéfice net de frs. 30,224,736.04, telle qu'elle vous est proposée par le Conseil de Direction.

Au cours de nos opérations, nous avons constaté avec une vive satisfaction le développement sans cesse croissant des opérations sociales.

L'augmentation des soldes créditeurs et des soldes débiteurs le démontre à suffisance. Le nombre très important d'effets entrés en 1923 dans le portefeuille de la Société, indique l'extension considérable qu'ont prise les opérations bancaires.

L'exposé si clair et si complet que donne le rapport de la Direction vous fournit tous les renseignements désirables sur la situation florissante de la Société Générale.

Ces résultats sont dus à une Direction sage et éclairée, toujours en éveil, à laquelle nous tenons à rendre ici un hommage bien mérité.

L'horizon de la politique internationale ne s'est guère éclairci durant l'exercice écoulé. La situation financière du Pays est encore fort troublée, mais nous avons le ferme espoir que l'esprit patriotique qui anime nos populations et la confiance qu'elles doivent avoir dans l'avenir, parviendront à surmonter les difficultés.

Nous nous joignons au Conseil de Direction pour remercier le personnel de la Société pour le zèle et le dévouement dont il ne cesse de faire preuve dans l'exercice de ses fonctions.

LES COMMISSAIRES :

Le Président : B^{on} A. d'HUART.

C^{te} DE BAILLET-LATOUR.

L. HAMOIR.

Bⁿ C. GOFFINET.

C^{te} T'KINT DE ROODENBEKE.

C^{te} J. DE MERODE.

ED. SOLVAY.

C^{te} L. de MEEUS.

Le Rapporteur :

PIERRE CAPOUILLET.

BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1923.

BILAN ARRÊTE AU

ACTIF	
Immobilisé.	
Immeubles et Mobilier	Fr. 20,000,000 »
Réalisable.	
Encaisse du Trésor et compte courant à la Banque Nationale fr.	123,245,623 50
Effets à recevoir »	273,609,849 62
Fonds publics »	427,147,015 »
Actions de diverses Sociétés »	357,314,075 »
Participations financières »	23,465,999 15
Comptes courants »	576,530,399 71
Dépôt à la Société Coopérative d'Avances aux Combattants fr.	10,143,000 »
	—————
	1,791,455,961 98
Comptes d'ordre.	
Comptes divers fr.	1,374,002,739 95
Dépôts de titres »	3,725,645,959 »
Divers pour cautionnements, garanties et titres prêtés. fr.	263,017,304 10
Dépôts de cautionnements statutaires	Pour mémoire
	—————
	5,362,666,003 05
	—————
	Fr. 7,174,121,965 03

Arrêté en séance du Conseil de la Direction du 11 janvier 1924.

*Le Vice-Gouverneur,
E. FRANQUI.*

*Les Directeurs,
A. SERRUYS,*

*Le Gouverneur,
JEAN JADOT.*

*B^{on} CARTON DE WIART, G. COOREMAN,
ED. DE BRABANDER, AUG. CALLENS, A. GALOPIN.*

*Le Secrétaire,
J. BAGAGE.*

31 DÉCEMBRE 1923

PASSIF

Non exigible.

Fonds { 100,000 Titres de Capital	Fr. 100,000,000 »	
Social { 100,000 Parts de Réserve	» 241,082,826 95	
	<hr/>	
		341,082,826 95

Exigible à terme.

Obligations Société Générale . . . fr.	96,697,000 »	
Obligations 3 p. c. Manufactures de		
Glaces, etc. fr.	713,000 »	
Obligations 3 p. c. S ^{ta} des ch. de fer du		
Nord de la Belgique fr.	15,081,500 »	
	<hr/>	
		112,491,500 »

Exigible à vue et à court terme.

Comptes courants à vue fr.	896,259,550 69	
Caisse d'épargne. »	52,347,348 30	
Comptes courants à court terme . . . »	379,050,000 »	
	<hr/>	
		1,327,656,898 99

Comptes d'ordre.

Comptes divers fr.	1,374,002,739 95	
Déposants de titres »	3,725,645,959 »	
Cautionnements, garanties et titres		
prêtés. fr.	263,017,304 10	
Déposants de cautionnements statutaires		
	Pour mémoire	
	<hr/>	
		5,362,666,003 05

Bénéfice fr. 35,224,736 04

A déduire :

Intérêts 5 p. c. sur Titres de capital » 5,000,000 »

30,224,736 04

Fr.

7,174,121,965 03

Vu et vérifié par les Commissaires, réunis en Comité.

Baron ALF. d'HUART, *Président*, Comte DE BAILLET-LATOUR,
Baron C. GOFFINET, L. HAMOIR, Comte t'KINT DE ROODENBEKE,
Comte JEAN DE MERODE, ED. SOLVAY, Comte LOUIS DE MEEUS.

P. CAPOUILLET, *Rapporteur*.

COMPTE
DE
PROFITS ET PERTES

BILAN DE 1923.

COMPTE DE PROF

DÉBIT.

T PERTES DE 1923.

C R É D I T.

ntérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers. . . .	58,186,401 43
Total. . . . fr.	58,186,401 43

ANNEXES

I. — *Etat comparatif des bilans*

DÉSIGNATION.	1914.	1915.	1916.
PASSIF.			
NON EXIGIBLE :			
Fonds social } Titres de Capital	32,804,232 80	32,804,232 80	32,804,232
Parts de Réserve	68,475,568 26	68,475,568 26	69,039,262
	<u>101,279,801 06</u>	<u>101,279,801 06</u>	<u>101,843,494</u>
EXIGIBLE A TERME :			
Obligations	58,626,500 »	59,434,000 »	72,769,500
EXIGIBLE A VUE ET A COURT TERME :			
Comptes courants à vue et à court terme	473,240,867 28	635,362,941 08	663,945,440
Fonds de prévision temporaire	6,000,000 »	4,500,000 »	3,000,000
	<u>479,240,867 28</u>	<u>639,862,941 08</u>	<u>666,945,440</u>
COMPTES D'ORDRE :			
Comptes Divers	»	»	»
Déposants de titres	1,736,930,097 »	1,774,748,936 »	1,804,309,211
Déposants de cautionnements statutaires		Pour mémoire.	Pour mémoire.
Passif du Département d'émission	»	1,347,080,131 48	1,538,403,729
	<u>1,736,930,097</u>	<u>3,121,829,067 48</u>	<u>3,362,712,940</u>
BÉNÉFICE			
A déduire : Intérêts 5 p. c. payés aux titres de capital	(*) 1,639,900 »	5,397,859 18	5,379,623
	<u>1,639,900</u>	<u>1,639,900</u>	<u>1,639,900</u>
	»	3,757,959 18	3,739,723
TOTAUX. fr.	<u>2,376,077,265 34</u>	<u>3,926,163,768 80</u>	<u>4,208,011,100</u>
ACTIF.			
IMMOBILISÉ :			
Immeubles et Mobilier	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000
RÉALISABLE :			
Caisse	16,258,991 06	143,510,935 55	126,446,821
Portefeuille	57,665,618 32	70,466,187 55	50,986,245
Fonds publics	77,613,318 06	85,566,476 67	122,191,228
Actions de diverses Sociétés	185,809,842 50	186,453,668 50	187,653,183
Participations financières	31,214,151 91	26,770,638 20	27,779,573
Comptes courants	268,585,246 49	289,566,794 85	328,244,107
	»	»	»
	<u>637,147,168 34</u>	<u>802,334,701 32</u>	<u>843,298,159</u>
COMPTES D'ORDRE :			
Comptes Divers	»	»	»
Dépôts de titres	1,736,930,097 »	1,774,748,936 »	1,804,309,211
Dépôts de cautionnements statutaires		Pour mémoire.	Pour mémoire.
Actif du Département d'émission	»	1,347,080,131 48	1,538,403,729
	<u>1,736,930,097</u>	<u>3,121,829,067 48</u>	<u>3,362,712,940</u>
TOTAUX. fr.	<u>2,376,077,265 34</u>	<u>3,926,163,768 80</u>	<u>4,208,011,100</u>

(*) Cette somme représente les intérêts payés sur les titres de Capital.

des dix dernières années.

1917.	1918.	1919.	1920.	1921.	1922.	1923.
32,804,232 80	32,804,232 80	62,000,000 »	62,000,000 »	62,000,000 »	100,000,000 »	100,000,000 »
9,600,220 72	70,161,179 30	141,444,275 76	142,569,183 »	145,099,540 45	238,384,143 70	241,082,826 95
2,404,453 52	102,965,412 10	203,444,275 76	204,569,183 »	207,099,540 45	338,384,143 70	341,082,826 95
4,127,500 »	103,041,500 »	96,404,500 »	93,510,000 »	116,349,000 »	115,280,500 »	112,491,500 »
0,096,376 86	784,393,520 41	1,291,032,994 37	1,126,751,100 26	1,171,936,008 10	1,173,901,956 58	1,327,656,898 99
»	»	»	»	»	»	»
0,096,376 86	784,393,520 41	1,291,032,994 37	1,126,751,100 26	1,171,936,008 10	1,173,901,956 58	1,327,656,898 99
»	196,629,826 95	205,199,908 51	645,652,940 41	732,819,927 40	1,171,516,539 32	1,637,020,044 05
0,911,971 »	1,969,180,214 »	1,990,352,823 »	2,364,075,567 »	2,297,649,888 »	2,745,272,777 »	3,725,645,959 »
ur mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
4,187,122 75	»	»	»	»	»	»
5,099,093 75	2,165,810,040 95	2,195,552,731 51	3,009,728,507 41	3,030,469,815 40	3,916,789,316 32	5,362,666,003 05
5,379,623 89	5,379,623 89	9,094,331 60	19,969,049 78	21,091,221 72	21,091,221 72	35,224,736 04
1,639,900 »	1,639,900 »	1,594,950 »	3,100,000 »	3,100,000 »	3,100,000 »	5,000,000 »
3,739,723 89	3,739,723 89	7,499,381 60	16,869,049 78	17,991,221 72	17,991,221 72	30,224,736,04
5,467,148 02	3,159,950,197 03	3,793,633,883 24	4,451,427,840 45	4,543,845,585 67	5,562,347,138 32	7,174,421,965,03
2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	6,000,000 »	10,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
6,324,004 68	151,888,298 84	371,529,692 40	214,436,745 57	117,309,413 05	134,374,826 48	123,245,623 50
9,098,925 41	87,185,670 14	118,541,319 62	209,201,527 37	328,533,636 73	350,393,379 61	273,609,849 62
9,340,688 46	141,330,000 »	471,861,855 »	303,753,955 »	232,942,493 »	432,564,125 »	427,147,015 »
5,418,783 50	194,790,558 50	226,951,525 »	286,697,275 »	293,318,350 »	323,421,055 »	357,314,075 »
5,237,148 68	24,846,865 28	25,474,650 24	18,569,543 70	12,983,117 70	16,966,148 30	23,465,999 45
2,948,503 54	392,098,763 34	381,722,129 47	403,040,286 40	316,208,757 79	356,661,287 91	576,530,399 71
»	»	»	»	2,080,000 »	11,177,000 »	10,143,000 »
8,368,054 27	992,140,156 10	1,596,081,151 73	1,435,699,333 04	1,503,375,770 27	1,625,557,822 »	1,791,455,961 98
»	196,629,826 95	205,199,908 51	645,652,940 41	732,819,927 40	1,171,516,539 32	1,637,020,044 05
0,911,971 »	1,969,180,214 »	1,990,352,823 »	2,364,075,567 »	2,297,649,888 »	2,745,272,777 »	3,725,645,959 »
ur mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
4,187,122 75	»	»	»	»	»	»
5,099,093 75	2,165,810,040 95	2,195,552,731 51	3,009,728,507 41	3,030,469,815 40	3,916,789,316 32	5,362,666,003 05
5,467,148 02	3,159,950,197 05	3,793,633,883,24	4,451,427,840 45	4,543,845,585 67	5,562,347,138 32	7,174,421,965 03

II. — État comparatif des comptes

DÉSIGNATION.	1914.	1915.	1916.
CRÉDIT.			
Intérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers	13,316,541 75	8,549,518 28	9,393,88
Prélèvement sur le Fonds de prévision temporaire . . .	»	1,500.000 »	1,500.00
TOTAUX . . . fr.	13,316,541 75	10,049,518 28	10,893,88
DÉBIT.			
Frais d'administration et impôts	2,482,776 92	2,092,134 54	2,494,58
Intérêts sur obligations Société Générale	1,387,806 63	1,418,541 51	1,685,27
Id. id. 3 p. c. Manufactures de Glaces	34,050 »	30,510 »	30,01
Id. id. 3 p. c. Chemins de fer du Nord de la Belgique	555,802 50	548,272 50	540,45
Réescompte du Portefeuille Effets à recevoir	49,247 07	283,200 55	393,92
Fonds de prévision temporaire	6,000,000 »	»	»
Agrandissement des locaux	872,433 90	»	»
Amortissement sur participations financières	»	»	»
Subventions :			
Souscription pour les fêtes de l'inauguration des installations maritimes de Bruxelles	10,000 »	»	»
Souscription au monument à ériger à la mémoire de S. M. le Roi Leopold II	50,000 »	»	»
Subsides au Comité National de Secours et d'Alimentation, à la Croix Rouge de Belgique et aux Œuvres d'entraide pendant la guerre.	237,524 73	279,000 »	370,00
Souscription à l'Œuvre « Asiles des Soldats Invalides Belges »	»	»	»
Id. id. « Pro Polonia »	»	»	»
Id. id. « Secours aux populations civiles de la Russie »	»	»	»
Subvention aux Ecoles techniques des Universités libres de Bruxelles et de Louvain	»	»	»
Participation du Personnel aux bénéfices	»	»	»
Bénéfice. . .	*1,639,900 »	5,397,859 18	5,379,6
TOTAUX . . . fr.	13,316,541 75	10,049,518 28	10,893,88

(*) Cette somme représente les intérêts payés sur les titres de capital.

Profits et Pertes des dix dernières années.

1917.	1918.	1919.	1920.	1921.	1922.	1923.
1,559,791 58	13,777,964 83	19,834,545 42	37,816,585 25	40,342,319 39	40,832,780 60	58,186,401 43
3,000,000 »	»	»	»	»	»	»
4,559,791 58	13,777,964 83	19,834,545 42	37,816,585 25	40,342,319 39	40,832,780 60	58,186,401 43
2,917,490 06	3,801,221 43	6,487,997 79	11,668,950 76	12,425,422 04	12,612,772 70	15,832,004 53
2,361,800 43	3,028,502 22	3,126,789 53	3,078,077 20	3,885,070 80	4,426,273 23	4,331,783 31
29,490 »	28,725 »	27,735 »	24,127 50	23,325 »	22,695 »	22,095 »
531,682 50	521,475 »	512,512 50	502,323 75	488,013 75	468,603 75	458,501 25
701,704 70	701,917 27	585,179 »	1,082,833 05	1,877,766 08	1,659,714 20	1,435,531 30
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
2,300,000 »	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
338,000 »	316,500 »		»	»	»	»
»	»		35,000 »	»	»	»
»	»		10,000 »	»	»	»
»	»		20,000 »	»	»	»
»	»		1,000,000 »	»	»	»
»	»		426,223 21	551,500 »	551,500 »	884,730 »
5,379,623 89	5,379,623 89	9,094,334 60	19,969,049 78	21,091,221 72	21,091,221 72	35,224,736 04
4,559,791 58	13,777,964 83	19,834,545 42	37,816,585 25	40,342,319 39	40,832,780 60	58,186,401 43

III

État du Portefeuille des Fonds publics.

Emprunt Belge, 3 p. c., 1 ^{re} et 2 ^e séries	
Emprunt intérieur, 5 p. c. à prime 1920	
Emprunt Belge, 6 p. c., de Consolidation	
Bons du Trésor Belge, 4 1/2 p. c. à six mois.	402,411,515 »
Bons du Trésor Belge, 5 p. c. à six mois	
Bons du Trésor Belge, 5 p. c. au 1 ^{er} décembre 1926 .	
Bons du Trésor Belge, 5 p. c. au 1 ^{er} octobre 1932 .	
Bons du Trésor Chinois, 8 p. c. (Chemin de fer Lung-Tsing-U-Haï)	
Bons du Trésor Luxembourgeois, 5 p. c.	24,735,500 »
Emprunt Autrichien 6 p. c. garanti 1923 1943	
	Fr. 427,147,015 »

IV

État du Portefeuille des Actions de diverses Sociétés.

Chemins de fer. — Tramways.			
Fr. : 34,419,425.			
28,763	actions de 250 fr. de la Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises (actions de capital)	à fr. 375	10,786,125 »
1,107	parts soc. (d ¹ /16,900 ⁰) de la Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer à fr.	200 »	221,400 »
1,500	actions de 1,000 fr. de la Société Belge de Chemins de fer en Chine.	à fr. 1000 »	1,500,000 »
9,754	» P ^{as} 500 de la Compagnie du Chemin de fer Central Aragon (actions privilégiées)	à fr. 500 »	4,877,000 »
9,825	» P ^{as} 500 de la Compagnie du Chemin de fer Central Aragon (actions ordinaires) . à fr.	500 »	4,912,500 »
246	» de la Compagnie du Chemin de fer Central Aragon (actions de jouissance)	Pour mémoire	»
3,000	» P ^{as} 500 de la Compagnie du Chemin de fer de Madrid à Aragon (actions privilégiées : lib. de 400 pesetas)	à fr. 400 »	1,200,000 »
6,000	» P ^{as} 500 de la Compagnie du Chemin de fer de Madrid à Aragon (actions ordinaires)	à fr. 250 »	1,500,000 »
12,220	» 500 fr. de la Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres. . . . à fr.	100 »	1,222,000 »
	A reporter.		26,219,025 »

				Report. . . . fr.	26,219,025 »
9,251	actions de 500 fr.	de la Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri	à fr.	400 »	3,700,400 »
600	»	250 » de la Compagnie Internationale des Wagons-lits et des Grands Express Européens (actions privilégiées) à fr.	500 »	300,000 »	
8,400	»	250 » de la Compagnie Internationale des Wagons-lits et des Grands Express Européens (actions ordinaires) à fr.	500 »	4,200,000 »	
Charbonnages.					
		Fr. 52,838,000.			
640	actions de (1/3,868 ^e)	de la Société du Charbonnage d'Hornu et Wasmes à fr.	5,000 »	3,200,000 »	
1,036	»	(1/4,848 ^e) de la Société des Produits à Flénu. à fr.	3,000 »	3,108,000 »	
1,800	»	500 fr. de la Société des Charbonnages du Levant du Flénu à fr.	3,000 »	5,400,000 »	
2,000	»	1,000 » de la Société des Charbonnages de Monceau-Fontaine. à fr.	4,000 »	8,000,000 »	
4,100	»	500 » de la Société des Charbonnages Réunis, à Charleroy. à fr.	1,000 »	4,100,000 »	
1,136	»	(1/4,748 ^e) de la Société des Charbonnages du Gouffre, à fr.	1,500 »	1,704,000 »	
2,500	»	500 fr. de la Société du Charbonnage du Bois d'Avroy. à fr.	1,000 »	2,500,000 »	
3,000	»	500 » de la Société des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons. à fr.	1,000 »	3,000,000 »	
		A reporter. . . . fr.		65,431,425 »	

		Report. . . . fr.	65,431,425 »
5,200 parts soc. (1/54.000 ^e)	de la Compagnie de Charbonnages Belges . . à fr.	500 »	2,600,000 »
4,000 actions de 500 fr. de la Société du Charbonnage de Marcinelle-Nord à fr.		500 »	2,000,000 »
10,289 » 500 » de la Société des Charbonnages de Beiringen, à fr.		500 »	5,144,500 »
6,145 » 500 » de la Société des Charbonnages de Beiringen (libérées de 100 fr.), à fr.		100 »	614,500 »
30,000 » 250 » de la Société « Charbonnages André Dumont » à fr.		250 »	7,500,000 »
14,000 » 500 » de la Société « Charbonnages d'Houthaelen » (libérées de 100 fr.) à fr.		100 »	1,400,000 »
1,400 » de la Société « Charbonnages d'Houthaelen » (act. de dividende) Pour mémoire.			»
975 » 500 » de la Société des Charbonnages des Grand Conty et Spinois à fr.		500 »	487,500 »
4,159 parts sociales (1/24.000 ^e) de la Société de Recherches et d'Exploitation Eelen-Asch . . . à fr.		500 »	2,079,500 »
Métallurgie. — Ateliers de Construction.			
Fr. 49,326,500.			
5,000 actions de 500 fr. de la Société des Aciéries d'Angleur. à fr.	1.000 »		5,000,000 »
2,893 » 500 » de la Société: Les Ateliers Métallurgiques (priorité) à fr.	500 »		1,446,500 »
30,000 » 250 » de la Société : « Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi ». à fr.	250 »		7,500,000 »
A reporter. . . . fr.			101,203,925 »

				Report . . . fr.	101,203,925 »
18,000	actions de 250 fr. de la Société La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve	à fr.	250 »	4,500,000 »	
11,000	» ^(1/110,000°) de la Société des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange, St. Ingbert, Rumelange.	à fr.	1,000 »	11,000,000 »	
10,135	» 500 fr. de la Société Générale Métallurgique de Hoboken	à fr.	500 »	5,067,500 »	
2,500	» ^(1/150,000°) de la Société anonyme d'Ougrée Marihaye. à fr.	1,000 »		2,500,000 »	
1,975	» 500 fr. de la Société « Railways et Signalisation » . à fr.	500 »		987,500 »	
13,250	» 250 R ^o de la Société Métallurgique Russo-Belge . à fr.	400 »		5,300,000 »	
780	» 500 fr. de la Société « Usines de Nickel de la Nèthe », à fr.	500 »		390,000 »	
390	» 100 \$ de la « United States Nickel Company » . à fr.	500 »		195,000 »	
780	» 500 fr. de la Société « Hauts-Fourneaux de Nouméa » à fr.	500 »		390,000 »	
2,000	» ^(dixièmes de 80fr.) de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne à fr.	800 »		1,600,000 »	
3,450	actions de 1,000 fr. de la Compagnie de Carbonisation et de Récupération de sous-produits « Procédés Evenue Coppee »	à fr.	1,000 »	3,450,000 »	
Electricité.					
	Fr. : 7,294,500.				
1,743	actions de 100 fr. de la Compagnie Electrique Anversoise . à fr.	100 »		174,300 »	
	A reporter . . . fr.			136,758,225 »	

				Report. . . . fr.	136,758,225 »
1,232 actions		de la Compagnie Electrique Anversoise (act. de jouissance) . . . Pr mémoire.			»
4,787 »	de 100 fr.	de la Société d'Electricité de l'Escaut . . à fr.	100 »	478,700	»
2,000 »		de la Société d'Electricité de l'Escaut (actions de dividende) . . . Pr mémoire.			»
2,643 »	500 »	de la Société Générale Belge d'Entreprises Electriques (actions de capital) à fr.	500 »	1,321,500	»
7,500 »	500 »	de la Société d'Electricité et de Traction (actions privilégiées) à fr.	500 »	3,750,000	»
3,300 »	500 »	de la Société d'Électricité et de Traction (actions privilégiées libérées de 100 fr.) à fr.	100 »	330,000	»
9,000 »		de la Société d'Electricité et de Traction (actions ordinaires) à fr.	100 »	900,000	»
680 »	500 »	de la Société Belge Radio-Electrique (actions de capital) à fr.	500 »	340,000	»
Vergeries.					
Fr. : 16,287,000.					
1,900 actions de 500 fr.	de la Société des Vergeries de Mariemont à fr.		500 »	950,000	»
10,000 »	500 »	de la Société des Cristalleries du Val-Saint-Lambert à fr.	800 »	8,000,000	»
14 574 »	500 »	Cie Internationale pour la Fabrication Mécanique du Verre, « procédés Libbey-Owens » (actions de capital) à fr.	500 »	7,287,000	»
A reporter . . Fr.				160,115,425	»

			Report. . . . fr.	160,115,425 »
Industries diverses.				
Fr. : 30,609,400.				
600 actions de 1,000 fr. de la Société Linière Gantoise à fr.	1,000 »		600,000 »	
7,431 » 500 » de la Société « Union Cotonnière » . . . à fr.	500 »		3,715,500 »	
8,000 » 500 » de la Société Générale Belge de Produits Chimiques à fr.	500 »		4,000,000 »	
27,000 » 125 » de la Compagnie Immobilière de Belgique. à fr.	125 »		3,375,000 »	
560 » 500 » de la Société des Faubourgs de Bruxelles. à fr. <small>(Ex-repart. de 340 fr.)</small>	110 »		61,600 »	
20,300 » 500 » de la Société « Union Financière et Industrielle Liégeoise » . . . à fr.	500 »		10,150,000 »	
5,000 » 500 » de la Compagnie Financière Belge des Pétroles. (Série B). à fr.	500 »		2,500,000 »	
800 » 100 » de la Société « Manufactures Royales de Corsets P. D. »(actions priv.) à fr.	100 »		80,000 »	
3,200 » 100 » de la Société « Manufactures Royales de Corsets P. D. »(act. priv.) lib. de 60 fr. à fr.	60 »		192,000 »	
3,200 » de la Société « Manufactures Royales de Corsets P. D. »(actions de dividende) . . . Pour mémoire.				»
11,870 » 500 » de la Société Lloyd Royal Belge, act. priv. Série B, à fr.	500 »		5,935,000 »	
9,497 » 500 » de la Société Lloyd Royal Belge, action de capital, Série B. Pour mémoire.				»
A reporter . . . fr.			190,724,525 »	

			Report. . . . fr.	190,724,525 »
Banques. — Etablissements de Crédit. —				
1^o Belgique.				
Fr. 94,901,900.				
30,000	actions de 500 fr. de la Banque d'Anvers			
	à fr.	500 »	15,000,000 »	
10,005	» 500 » de la Banque de Gand à fr.	500 »	5,002,500 »	
10,695	» 500 » de la Banque de Gand (200 fr. versés), . . à fr.	200 »	2,139,000 »	
23,852	» 500 » de la Banque Générale de Liège et de Huy. à fr.	500 »	11,926,000 »	
6,000	» 500 » de la Banque Centrale de la Sambre à fr.	500 »	3,000,000 »	
4,200	» 500 » de la Banque Centrale de la Sambre (100 fr. ver- sés). à fr.	100 »	420,000 »	
4,670	» 500 » de la Banque du Hain- aut. à fr.	500 »	2,335,000 »	
5,530	» 500 » de la Banque du Hainaut (250 fr. versés) . . . à fr.	250 »	1,382,500 »	
5,800	» 500 » de la Banque Générale du Centre à fr.	500 »	2,900,000 »	
4,310	» 500 » de la Banque Générale du Centre (250 fr. versés) à fr.	250 »	1,077,500 »	
8,200	» 250 » de la Banque Centrale Tournaisienne . . . à fr.	250 »	2,050,000 »	
5,065	» 300 » de la Banque de Ver- viers à fr.	300 »	1,519,500 »	
2,000	» 500 » de la Banque Centrale de Namur à fr.	500 »	1,000,000 »	
10,150	» 500 » de la Banque de Cour- trai à fr.	500 »	5,075,000 »	
3,244	» 500 » de la Banque Centrale de la Dyle à fr.	500 »	1,622,000 »	
A reporter. . . fr.			247,173,525 »	

				Report. . . . fr.	247,173,525 »
1,956	actions de 500 fr	de la Banque Centrale de la Dyle (200 fr. versés),	à fr.	200 »	391,200 »
550	» 500 »	de la Banque Centrale de la Meuse à fr.		500 »	275,000 »
2,350	» 500 »	de la Banque Centrale de la Meuse (125 fr. versés),	à fr.	125 »	293,750 »
3,000	» 500 »	de la Banque Centrale de la Dendre à fr.		500 »	1,500,000 »
3,200	» 500 »	de la Banque Centrale de la Dendre (100 fr. versés) à fr.		100 »	320,000 »
975	» 500 »	de la Banque Centrale du Limbourg à fr.		500 »	487,500 »
3,175	» 500 »	de la Banque Centrale du Limbourg (100 fr. versés) à fr.		100 »	317,500 »
3,419	» 500 »	de la Banque Générale d'Ostende (150 fr. versés) à fr.		150 »	512,850 »
4,000	» 500 »	de la Banque de la Flandre Occidentale. . à fr.		500 »	2,000,000 »
7,640	» 500 »	de la Banque Générale du Luxembourg (100 fr. versés) à fr.		100 »	764,000 »
19,104	» 500 »	de la Banque Belge pour l'Étranger à fr.		500 »	9,552,000 »
50,896	» 500 »	de la Banque Belge pour l'Étranger (125 fr. versés) à fr.		125 »	6,362,000 »
6,115	» 500 »	de la Banque Italo-Belge à fr.		500 »	3,057,500 »
10,000	» (1/235,000 ^e)	de la Banque d'Outremer à fr.		500 »	5,000,000 »
6,400	» 1,000 fr.	de la Société du Crédit Foncier de Belgique (100 francs versés) . . . à fr.		450 »	2,880,000 »
1,000	» 1,000 »	de la Société « Crédit Maritime et Fluvial de Belgique » (200 fr. versés), à fr.		200 »	200,000 »
1,398	» 1,000 »	de la Société Belge de Crédit Maritime (200 fr. versés) à fr.		200 »	279,600 »
				A reporter fr.	281,366.425 »

		Report. . . . fr.	281,366,425 »
4,000 actions de 1,000 fr. de la Société Hypothécaire Belge-Américaine(actions de capital) à fr. 1,000 »		4,000,000 »	
300 " de la Société Hypothécaire Belge-Américaine (act. de dividende). Pr mémoire.		"	
1,300 parts de 1,000 » de la Société Coopérative d'Avances aux Combattants (200 fr. versés) à fr. 200 »		260,000 »	
2° Etranger.			
Fr. : 23,714,250.			
15,000 actions de 500 fr. de la Banque de l'Union Parisienne à fr.	500 "	7,500,000 »	
15,000 " 500 » de la Banque Générale du Nord (250 fr. versés) à fr.	250 »	3,750,000 »	
8,500 " 500 » de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine (250 fr. versés) accompagnées de 3,600 droits de souscription. . . . à fr.	250 »	2,125,000 »	
2,150 " 500 » de la Banque d'Etat du Maroc (375 fr. versés) à fr.	375 »	806,250 »	
600,000 " 3,000 f. l. du Wiener Bank-Verein à fr.	15 »	9,000,000 »	
250 " 1,000 f. P.B. de la Banque des Indes, (act. ordin.) à fl. 1,025 » à fr. 2.08		533,000 »	
10 Parts de fondateur de la Banque des Indes (Pour mémoire)		"	
Entreprises Coloniales.			
Fr. : 47,973,400.			
1,500 actions de 1,000 fr. de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga. . . . à fr. 1,000 »		1,500,000 "	
A reporter . . . fr.		310,840,675 »	

		Report. fr.	310,840,675	»
9 111	actions de 250 fr. de la Société Auxiliaire, Industrielle et Financière de la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains (act. de capital) à fr.	250 »	2.277,750	»
5,000	» 250 » de la Société Auxiliaire, Industrielle et Financière de la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains (act. de capital nouv. libérées de 50 fr.) à fr.	50 »	250,000	»
7,455	» 250 » de la Société Auxiliaire, Industrielle et Financière de la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains (actions de fondateur) à fr.	250 »	1,863,750	»
36,000	» 100 » de la Société « Union Minière du Haut-Katanga » (actions de capital) à fr.	500 »	18,000,000	»
5,000	» 500 » de la Société « Union Minière du Haut-Katanga » (actions privilégiées) à fr.	500 »	2,500,000	»
3,980	» 500 » de la Société « Charbonnages de la Luena » (375 fr. versés) . . . à fr.	375 »	1,492,500	»
1,300	» 500 » de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo . . . à fr.	500 »	650,000	»
1,300	» de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo (actions de dividende) Pour mémoire.			»
12,642	» 500 » de la Société Minière du Bécéka. à fr.	500 »	6,321,000	»
	A reporter. fr.		344,195,675	»

		Report. . . . fr.	344,195,675 »
12,642 actions	de la Société Minière du Bécéka (actions de dividende). Pour mémoire.		»
3,125 »	de 500 fr. de la Société Minière du Luebo (act. de capit. , S ^e A, lib. de 250 fr.) . . . à fr.	250 »	781,250 »
274,892 »	£ 1.0.0 de la Compagnie des Diamants de l'Angola à fr.	25 »	6,872,300 »
1,818 »	500 fr. de la Compagnie Belge Maritime du Congo (actions de capital) . . . à fr.	500 »	909,000 »
2,822 »	500 » de la Compagnie Africaine de Navigation, à fr.	500 »	1,411,000 »
2,205 »	500 » de la Banque du Congo Belge (250 fr. versés) à fr.	250 »	551,250 »
1,086 »	500 » de la Banque Commerciale du Congo (100 fr. versés) à fr.	100 »	108,600 »
1,150 »	500 » de la Compagnie Cotonnière Congolaise. . . à fr.	500 »	575,000 »
3,820 »	500 » de la Société de Mutualité Coloniale. . . à fr.	500 »	1,910,000 »
		Fr	357,314,075 »

v.

*Banques patronnées par la Société Générale de Belgique
et faisant son service d'agence.*

	Banque Centrale de la Dendre.	Agence de la Banque Centrale de la Dendre.	Fr. 6,000,000
ALOST,			»
Assche,			»
<i>Boom,</i>	»	»	»
<i>Grammont,</i>	»	»	»
<i>Hamme,</i>	»	»	»
<i>Lokeren,</i>	»	»	»
<i>Ninove,</i>	»	»	»
<i>Saint-Nicolas,</i>	»	»	»
<i>Tamise,</i>	»	»	»
<i>Termonde,</i>	»	»	»
<i>Beveren (Waes), Bureau auxiliaire</i>	»	»	»
<i>Bornhem,</i>	»	»	»
<i>Denderhautem,</i>	»	»	»
<i>Denderleeuw,</i>	»	»	»
<i>Denderwindeke,</i>	»	»	»
<i>Erembodegem,</i>	»	»	»
<i>Erpe</i>	»	»	»
<i>Gammerages,</i>	»	»	»
<i>Gysegem,</i>	»	»	»
<i>Haeltert,</i>	»	»	»
<i>Hekelgem,</i>	»	»	»
<i>Herzele,</i>	»	»	»
<i>Lede,</i>	»	»	»
<i>Lierde-Sainte-Marie,</i>	»	»	»
<i>Meire,</i>	»	»	»
<i>Merchtem,</i>	»	»	»
<i>Moerbeke (Waes),</i>	»	»	»
<i>Moorsel,</i>	»	»	»
<i>Oordegem,</i>	»	»	»
<i>Opwyck,</i>	»	»	»
<i>Pamel,</i>	»	»	»
<i>Puers,</i>	»	»	»
<i>Rupelmonde,</i>	»	»	»
<i>Saint-Amand-lez-Puers,</i>	»	»	»
<i>Saint-Gilles-Waes,</i>	»	»	»
<i>Steenhuyze,</i>	»	»	»
<i>Stekene,</i>	»	»	»
<i>Ternath,</i>	»	»	»

						CAPITAL
<i>Vollezele,</i>	Bureau auxiliaire de la Banque Centrale de la Dendre.	,	.	.	.)
<i>Zelee,</i>)))))
ANVERS,	Banque d'Anvers	Fr. 35,000,000
ARLON,	Banque Générale du Luxembourg	Fr. 7,500,000
<i>Athus,</i>	Agence de la Banque Générale du Luxembourg.)
<i>Bastogne,</i>))))))
<i>Florenville,</i>))))))
<i>Virton,</i>))))))
<i>Etalle,</i>	Bureau auxiliaire)))))
<i>Habay la-Neuve,</i>))))))
<i>Halanzzy,</i>))))))
<i>Houffalize,</i>))))))
<i>Martelange,</i>))))))
<i>Saint-Léger,</i>))))))
Thionville (Lorraine),	Agence)))))
<i>Hayange</i>))))))
Luxembourg,	Siège de la Banque Générale du Luxembourg)
<i>Diekirch,</i>	Agence)))))
<i>Differdange,</i>))))))
<i>Echternach,</i>))))))
<i>Esch s/ Alzette</i>))))))
<i>Ettelbrück,</i>))))))
<i>Grevenmacher</i>))))))
<i>Mondorf-Bains</i>))))))
<i>Wiltz,</i>))))))
BRUGES,	Banque de la Flandre Occidentale	Fr. 4000, 000
<i>Blankenbergh,</i>	Agence de la Banque de la Flandre Occidentale)
<i>Heyst s/Mer,</i>))))))
<i>Knokke s/Mer,</i>))))))
<i>Beernem,</i>	Bureau auxiliaire)))))
<i>Moerkerke,</i>))))))
<i>Oedelem,</i>))))))
<i>Oostcamp,</i>))))))
<i>Wenduyne,</i>))))))
CHARLEROI,	Banque Centrale de la Sambre	Fr. 10,000,000
<i>Fleurus</i>	Agence de la Banque Centrale de la Sambre.)
<i>Florennes,</i>))))))
<i>Fontaine-l'Evêque,</i>))))))
<i>Philippeville,</i>))))))
<i>Thuin,</i>))))))
<i>Walcourt,</i>))))))
COURTRAI,	Banque de Courtrai	Fr. 10,000,000

		CAPITAL
Roulers,	Succursale de la Banque de Courtrai	»
	(Anciennement Banque de Roulers-Thielt).	
Audenarde	Agence de la Banque de Courtrai	»
<i>Avelghem,</i>	» » »	»
<i>Dixmude,</i>	» » »	»
<i>Dottignies</i>	» » »	»
<i>Iseghem,</i>	» » »	»
<i>Menin,</i>	» » »	»
<i>Mouscron,</i>	» » »	»
<i>Nederbrakel,</i>	» » »	»
<i>Poperinghe,</i>	» » »	»
<i>Renaix,</i>	» » »	»
<i>Sottegem,</i>	» » »	»
<i>Thielt,</i>	» » »	»
<i>Waereghem,</i>	» » »	»
<i>Wervicq,</i>	» » »	»
<i>Wevelghem</i>	» » »	»
<i>Ypres,</i>	» » »	»
<i>Ardoye,</i>	Bureau auxiliaire » »	»
<i>Berchem,</i>	» » »	»
<i>Cortemarck,</i>	» » »	»
<i>Cuerne,</i>	» » »	»
<i>Lichtervelde,</i>	» » »	»
<i>Meulebeke,</i>	» » »	»
<i>Moorslede,</i>	» » »	»
<i>Nederzwalm,</i>	» » »	»
<i>Rousbrugge,</i>	» » »	»
<i>Wacken</i>	» » »	»
<i>Wyngene,</i>	» » »	»
DINANT.	Banque Centrale de la Meuse	Fr. 3,000,000
<i>Bertrix,</i>	Agence de la Banque Centrale de la Meuse.	»
<i>Bouillon,</i>	» » »	»
<i>Ciney,</i>	» » »	»
<i>Laroche,</i>	» » »	»
<i>Marche,</i>	» » »	»
<i>Neufchâteau,</i>	» » »	»
<i>Beauraing,</i>	Bureau auxiliaire » »	»
<i>Gedinne,</i>	» » »	»
<i>Houyet,</i>	» » »	»
<i>Libramont,</i>	» » »	»
<i>Rochefort,</i>	» » »	»
<i>Givet (Ardennes).</i>	Succursale » »	»
GAND,	Banque de Gand	Fr. 25,000,000
<i>Deynze,</i>	Agence de la Banque de Gand	»
<i>Eecloo,</i>	» » »	»

				CAPITAL
<i>Evergem,</i>	Agence de la Banque de Gand.	.	.	0
<i>Selzaete,</i>	0	0	0	0
<i>Somergem,</i>	0	0	0	0
<i>Wetteren,</i>	0	0	0	0
<i>Aeltre,</i>	Sous-agence	0	0	0
<i>Gavere,</i>	0	0	0	0
<i>Maldegem,</i>	0	0	0	0
<i>Assenede,</i>	Bureau auxiliaire	0	0	0
<i>Cruyshautem,</i>	0	0	0	0
<i>Knesselaeere,</i>	0	0	0	0
<i>Saint-Laurent</i>	0	0	0	0
<i>Sche'dewindeke,</i>	0	0	0	0
<i>Waerschoot</i>	0	0	0	0
<i>Watervliet</i>	0	0	0	0
HASSELT,	Banque Centrale du Limbourg	.	.	Fr. 4,000,000
<i>Beeringen,</i>	Agence de la Banque Centrale du Limbourg.	.	.	0
<i>Bourg-Léopold,</i>	0	0	0	0
<i>Brée,</i>	0	0	0	0
<i>Genck,</i>	0	0	0	0
<i>Looz-la-Ville,</i>	0	0	0	0
<i>Maeseyck,</i>	0	0	0	0
<i>Maestricht,</i>	0	0	0	0
<i>Neerpelt,</i>	0	0	0	0
<i>Saint-Trond,</i>	0	0	0	0
LA LOUVIÈRE,	Banque Générale du Centre	.	.	Fr. 10,000,000
<i>Beaumont,</i>	Succursale de la Banque Générale du Centre	.	.	0
<i>Binche,</i>	0	0	0	0
<i>Braine-l'Alleud,</i>	0	0	0	0
<i>Cerfontaine,</i>	0	0	0	0
<i>Chimay,</i>	0	0	0	0
<i>Couvin,</i>	0	0	0	0
<i>Erquelinnes,</i>	0	0	0	0
<i>Morlanwelz,</i>	0	0	0	0
<i>Nivelles,</i>	0	0	0	0
<i>Rance,</i>	0	0	0	0
<i>Vireux-Molhain (Ardennes),</i>	0	0	0	0
<i>Boussu-lez-Walcourt,</i>	Bureau auxiliaire	0	0	0
<i>Chapelle lez-Herlaimont.</i>	0	0	0	0
<i>Cul des Sarts,</i>	0	0	0	0
<i>Erpion,</i>	0	0	0	0
<i>Estinnes-au-Mont,</i>	0	0	0	0
<i>Feluy-Arquennes</i>	0	0	0	0
<i>Froidchapelle,</i>	0	0	0	0
<i>Genappe,</i>	0	0	0	0

	CAPITAL
<i>Grand-Reng.</i> Bureau auxiliaire de la Banque Générale du Centre	»
<i>Grandrieu.</i> » » »	»
<i>Leval-Trahegnies,</i> » » »	»
<i>Mariembourg,</i> » » »	»
<i>Mazée,</i> » » »	»
<i>Monignies,</i> » » »	»
<i>Nismes,</i> » » »	»
<i>Oignies,</i> » » »	»
<i>Rœulx,</i> » » »	»
<i>Selouges,</i> » » »	»
<i>Sivry,</i> » » »	»
<i>Treignes,</i> » » »	»
<i>Waterloo,</i> » » »	»
LIÈGE,	
Huy,	
<i>Seraing,</i> » » »	»
<i>Tongres.</i> » » »	»
<i>Amay,</i> Agence » » »	»
<i>Andenne,</i> » » »	»
<i>Ans,</i> » » »	»
<i>Chênée,</i> » » »	»
<i>Hannut,</i> » » »	»
<i>Jodoigne,</i> » » »	»
<i>Malmédy.</i> » » »	»
<i>Ouffet,</i> » » »	»
<i>Slavelot,</i> » » »	»
<i>Vielsalm,</i> » » »	»
<i>Visé,</i> » » »	»
<i>Waremme,</i> » » »	»
<i>Ampsin,</i> Bureau Auxiliaire » » »	»
<i>Burdinne,</i> » » »	»
<i>Engis,</i> » » »	»
<i>Héron</i> » » »	»
<i>Hollogne-aux-Pierres,</i> » » »	»
<i>Jemeppe-sur-Meuse,</i> » » »	»
<i>Kinkempois-Angleur,</i> » » »	»
<i>Landen,</i> » » »	»
<i>Limont,</i> » » »	»
<i>Louveigné,</i> » » »	»
<i>Neuville-en-Condroz.</i> » » »	»

Fr. 25,000,000

				CAPITAL.
<i>Terwagne</i> ,	B	reau auxiliaire de la Banque Générale de		
	iége et de Huy			»
<i>Trooz (Prayon)</i> ,	»	»	»	»
LOUVAIN ,	Banque Centrale de la Dyle		Fr. 5,000,000
<i>Aerschot</i> ,	Succursale de la Banque Centrale de la Dyle.		»
<i>Diest</i> ,	»	»	»	»
<i>Lierre</i> ,	»	»	»	»
<i>Malines</i> ,	»	»	»	»
<i>Tirlemont</i> ,	»	»	»	»
<i>Turnhout</i> ,	»		»	»
<i>Vilvorde</i> ,		»	»	»
<i>Wavre</i> ,	»	»	»	»
<i>Court-St-Etienne</i> ,	Bureau auxiliaire	»	»	»
<i>Herenthals</i> ,	»	»	»	»
<i>Hoeylaert</i> ,	»	»	»	»
<i>Moll</i> ,	»	»	»	»
<i>Mont-Saint-Guibert</i> ,	»	»	»	»
<i>Iutte</i> ,	»	»	»	»
MONS ,	Banque du Hainaut		Fr. 10,000,000
<i>Dour</i> ,	Agence de la Banque du Hainaut		»
<i>Enghien</i> ,	»	»	»	»
<i>Hal</i> ,	»	»	»	»
<i>Lessines</i> ,	»	»	»	»
<i>Quiévrain</i> ,	»	»	»	»
<i>Saint-Ghislain</i> ,	»	»	»	»
<i>Soignies</i> ,	»	»	»	»
<i>Braine-le-Comte</i> ,	Bureau auxiliaire	»	»	»
<i>Brugelette</i> ,	»	»	»	»
<i>Chièvres</i> ,	»	»	»	»
<i>Ecaussines d'Enghien</i> ,	»	»	»	»
<i>Ellezelles</i> ,	»	»	»	»
<i>Flobecq</i> ,	»	»	»	»
<i>Givry</i> ,	»	»	»	»
<i>Jemappes</i> ,	»	»	»	»
<i>Lennick-St-Quentin</i> ,	»	»	»	»
<i>Lens-s/Dendre</i> ,	»	»	»	»
<i>Oetinghen</i> ,	»	»	»	»
<i>Pâturages</i> ,	»	»	»	»
<i>Pommerœul</i> ,	»	»	»	»
<i>Rebecq</i> ,	»	»	»	»
<i>Schepdael</i> ,	»	»	»	»
<i>Silly</i> ,	»	»	»	»
<i>Sirault</i> ,	»	»	»	»
<i>Tubize</i> ,	»	»	»	»

			CAPITAL.
			Fr.
NAMUR,	Banque Centrale de Namur		2,000,000
<i>Auvelais,</i>	Agence de la Banque Centrale de Namur	»	»
<i>Eghezée,</i>	»	»	»
<i>Gembloux,</i>	»	»	»
<i>Mettet,</i>	»	»	»
<i>Sombreffe,</i>	Sous-agence	»	»
OSTENDE,	Banque Générale d'Ostende		3,000,000
<i>Furnes,</i>	Agence de la Banque Générale d'Ostende	»	»
<i>Nieuport,</i>	»	»	»
<i>Thourout,</i>	»	»	»
<i>Ghistelles,</i>	Bureau auxiliaire	»	»
<i>La Panne</i>	»	»	»
TOURNAI,	Banque Centrale Tournaisienne		4,000,000
<i>Antoing,</i>	Agence de la Banque Centrale Tournaisienne.	»	»
<i>Ath,</i>	»	»	»
<i>Basècles,</i>	»	»	»
<i>Estaimpuis,</i>	»	»	»
<i>Frasnes-lez-Buissenal,</i>	»	»	»
<i>Leuze,</i>	»	»	»
<i>Pecq,</i>	»	»	»
<i>Péruwelz,</i>	»	»	»
<i>Quevaucamps,</i>	»	»	»
<i>Templeuve,</i>	»	»	»
<i>Celles,</i>	Sous-agence	»	»
<i>Saint Sauveur,</i>	»	»	»
<i>Taintignies.</i>	»	»	»
VERVIERS,	Banque de Verviers		3,000,000
<i>Aix-la-Chapelle.</i>	Succursale de la Banque de Verviers	»	»
<i>Dison,</i>	»	»	»
<i>Eupen,</i>	»	»	»
<i>Aubel,</i>	Agence	»	»
<i>Battice,</i>	»	»	»
<i>Crefeld,</i>	»	»	»
<i>Hergenrath,</i>	»	»	»
<i>Raeren,</i>	»	»	»
<i>Spa,</i>	»	»	»
<i>Theux,</i>	»	»	»
<i>Dolhain,</i>	Bureau auxiliaire	»	»
<i>Polleur,</i>	»	»	»

VI.

Service spécial de location de coffres-forts pour la conservation de titres, documents, bijoux et argenteries.

CONDITIONS.

La Société Générale met à la disposition du public des coffres-forts de différentes dimensions aux prix indiqués dans le tarif ci-dessous.

Les demandes de location doivent être faites verbalement ou par lettre adressée à la Direction, qui décide de leur admission à bref délai.

Le locataire reste détenteur, pendant toute la durée de la location, de la clef unique de son coffre, dont il change à son gré la combinaison à secret.

Les coffres-forts sont construits de manière à offrir la plus grande sécurité : les locaux où ils se trouvent sont l'objet d'une surveillance constante. L'accès des coffres-forts est permis aux locataires de 9 heures du matin à 5 heures du soir (le samedi jusque midi seulement), les dimanches et jours fériés exceptés.

TARIF.

I^{re} série.

MODÈLE.	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.				
A	0.13	0.28	Mètre.	15 »	8 »	6 »	—
B	0.22	0.30		30 »	18 »	12 »	—
C	0.35	0.45	0.47	45 »	30 »	15 »	10 »
	0.55	0.30					
D	0.35	0.45	0.58	60 »	40 »	25 »	15 »
E	0.65	0.45	0.47	75 »	50 »	30 »	20 »
F	0.95	0.45	à 0.58	125 »	75 »	45 »	30 »
G	1.00	0.87		200 »	125 »	75 »	50 »

2^e série.

MODÈLE.	DIMENSIONS.			Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
	HAUTEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.				
	Mètre	Mètre.	Mètre.	Francs.	Francs	Francs.	Francs.
A2	0.13	0.28	0.47	7 50	5 "	—	—
B2	0.22	0.30	0.47	15 "	10 "	6 "	—
C2	0.35	0.45	0.47	30 "	20 "	12 "	—
D2	0.35	0.45	0.58	30 "	20 .."	12 .."	—

La division en deux séries a été motivée par des considérations d'emplacement, les coffres-forts de la 1^{re} série étant plus favorablement situés quant à l'accès que ceux de la 2^e série.

La Société Générale dispose également d'un certain nombre de coffres-forts de grandes dimensions (dénommés tours) dont le prix de location varie de 300 à 1500 francs.

Des coffres-forts, présentant les mêmes garanties de sécurité, sont en location à l'*Agence du Centre*, Boulevard Anspach, n° 3 ;

à l'*Agence de Forest*, Avenue Wielmans-Ceuppens, n° 1 et

à l'*Agence d'Anderlecht*, Avenue Clémenceau, n° 90.



TABLE DES MATIÈRES.

Rapport de la Direction	5
Rapport de MM. les Commissaires	53
Bilan arrêté au 31 décembre 1923	55
Compte de Profits et Pertes de 1923	59

ANNEXES.

I. État comparatif des bilans des dix dernières années	64
II. État comparatif des comptes de Profits et Pertes des dix dernières années	66
III. État du portefeuille des Fonds publics	68
IV. État du portefeuille des Actions de diverses sociétés	69
V. Banques patronnées par la Société Générale, capital émis . . .	80
VI. Location de coffres-forts; conditions et tarif	87
